



DSNA

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE CENTRAL DE LA DIRECTION DES SERVICES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

SÉANCE DU 5 JUILLET 2011
PROCÈS-VERBAL

Le CTP DSNA s'est réuni le 5 juillet 2011.

Président

M. Maurice Georges DSNA

Représentaient l'Administration (membres titulaires)

M. Maurice Georges DSNA
M. Jean-Renaud Gély..... DSNA/SDRH
M. Hervé Toro..... DSNA/SDFI
M. Éric Bruneau DO/EC
M. Patrick Mouysset DO/EC
M. Pierre-Yves Huerre..... DO/SNA.N
M. Pascal Planchon..... DTI
M. Gilles Perbost ENAC

Représentaient les personnels (membres titulaires)

M. Romain Desmettre..... USAC-CGT
M. Gilbert Durand USAC-CGT
M. Philippe Lohat USAC-CGT
M. Pierre Pessa USAC-CGT
M. Philippe Biol SNCTA
Mme Frédérique Chato SNCTA
Mme Domitille Costes SNCTA
M. Pierre Meybon..... SNNA-FO
Mme Marie Cariou SPAC-CFDT
M. William Fiacre..... UNSA

Représentaient également l'Administration (membres suppléants)

M. Philippe Merlo..... Adjoint au DSNA
M. Frédéric Guignier DO/CRNA.E
M. Geoffroy Ville..... DSNA/ME
M. Nicolas Dubois..... DSNA/MSQS
M. Frédéric Médioni..... DO/EC – Adjoint Opérationnel
Mme Maryse de Buchy..... DO/EC – Adjointe Ressources

Représentaient également les personnels (membres suppléants)

M. Daniel Terra-Carneiro..... USAC-CGT
M. Olivier Joffrin..... USAC-CGT
M. Éric Ouanes..... USAC-CGT
M. Thierry Morot..... SNNA-FO
M. Gilles Fort SPAC-CFDT
M. Frédéric Olano..... UNSA-UTCAC

Étaient également présents pour les personnels (experts)

Mme Virginie Sibille USAC-CGT
M. Daniel Allain..... UNSA-UTCAC
M. Frédéric Liorzou..... UNSA-IESSA
M. Michael Breton..... UNSA-ICNA

Étaient invités par le Président

M. Nicolas Cazalis..... DSNA/SDRH
M. Jean-Christophe Emeri..... SNAC-CFTC

Tables des matières

Point 1 : Ordre du jour	1
Point 2 : Approbation du procès-verbal du CTP DSNA du 28 mars 2011.....	2
Point 3 : Suites données au CTP DSNA du 28 mars 2011	3
Point 4 : Reclassement de l'organisme de Cayenne	11
Point 5 : Gestion des remplacements et des permutations dans les services opérationnels hors contrôle	14
Point 6 : Recrutement sur titres dans les corps des ICNA et des TSEEAC	16
Point 7 : Détachements de courte durée.....	18
Point 8 : Environnement : outils de visualisation des trajectoires sur Internet.....	21
Point 9 : GT « Management de la DSNA ».....	23
Point 10 : Questions diverses	27

Point 1 : Ordre du jour

- Le Président** ouvre la séance en remerciant les membres titulaires ou suppléants du CTP de leur présence.
- M. Richard-Bôle** indique que le quorum de la séance est atteint, et présente les nouveaux membres du CTP DSNA.
- Le Président** leur souhaite la bienvenue. Il propose que le secrétariat-adjoint de séance soit assuré par la CFDT.
- SPAC-CFDT** accepte, et désigne Madame Marie CARIOU.
- Le Président** explique, en remarque préliminaire, qu'il a écrit au directeur de la rédaction du journal « Le Monde » pour faire part de son indignation quant au dessin « humoristique » de Plantu dans l'édition du « Monde Magazine » du 25 juin.
- SNCTA** indique avoir également demandé au journal de publier un droit de réponse dans le courrier des lecteurs.
- SNNA-FO** informe avoir mené une démarche similaire.
- Le Président** invite ensuite M. Richard-Bôle à présenter les questions diverses pour cette séance.
- M. Richard-Bôle** expose globalement les questions diverses exprimées par les organisations syndicales.
- Le Président** indique qu'elles seront traitées soit dans le cadre des points inscrits à l'ordre du jour, soit au point 10 de l'ordre du jour en fin de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal du CTP DSNA du 28 mars 2011

- Le Président** soumet aux membres du CTP l'approbation du procès-verbal du CTP DSNA du 28 mars 2011.
- SNCTA** fait part d'un commentaire en page 32. Il propose de corriger la dernière phrase de son intervention comme suit : « *Mais, tant que les politiques ne se seront pas prononcés quant à leur vision de la navigation aérienne dans le FABEC, la performance ne sera pas au niveau attendu ni par la Commission européenne, ni par les usagers* ».
- UNSA** demande de supprimer sa dernière intervention en page 14 : « *L'UNSA se dit prêt à voter favorablement les textes proposés s'ils s'appliquent également aux services techniques* » qui n'était qu'une boutade, et la réponse associée du Président.
- Le Président** accepte les modifications signalées et considère ce procès-verbal adopté.

Point 3 : Suites données au CTP DSNA du 28 mars 2011

Le Président aborde le point 3 relatif aux suites données au CTP DSNA du 28 mars 2011.

DEPLOIEMENT DES SIMULATEURS TOUR/APPROCHE ET FORMATIONS ASSOCIEES

M. Bruneau informe que la réunion sur ce sujet se tiendra finalement le 7 juillet. Il précise que cette réunion a été reportée notamment à la demande des organisations syndicales. Toutefois, il fait remarquer que la stratégie de déploiement est décidée en fonction des éléments de politique générale tels que définis en CTP DSNA. Si des décisions ont été prises quant à l'élargissement du nombre de simulateurs de sites déployés, le programme reste à consolider.

USAC-CGT indique que le Président avait demandé à la DO de diffuser un document de synthèse sur l'avancement du plan d'action au cours du premier trimestre 2011. Or, rien ne leur est parvenu à ce jour.

SNCTA précise que la réunion a été reportée à la demande de certains syndicats. Cependant, il ne comprend pas pourquoi le document de travail n'est pas prêt. Il demande que soit mis à la disposition des représentants syndicaux, un état des lieux des moyens existants en préalable à la réunion.

M. Bruneau reconnaît qu'aucun document n'a été diffusé. Un bilan des déploiements réalisés et des projets en cours sera fait en début de réunion.

USAC-CGT exprime son regret de ne pouvoir mettre en place un travail collectif faute de document de travail.

SNNA-FO s'associe aux propos de la CGT.

SPAC-CFDT demande la possibilité de faire convoquer une personne supplémentaire de Lyon.

M. Bruneau indique avoir accepté la demande avant le CTP.

UNSA rappelle que ce sujet est sensible également pour les services techniques. Il convient d'avancer en expliquant clairement ce qui est prioritaire entre l'opérationnel et la simulation. Plus généralement, il s'inquiète d'une RGPP qui « plombe » l'organisation et nuit à l'efficacité.

Le Président prend note de la tenue d'une réunion le 7 juillet. Il réaffirme la priorité de l'opérationnel sur les simulations sans minimiser l'importance de ces dernières.

REPRISE DU CONTROLE D'APPROCHE DE PERPIGNAN PAR MONTPELLIER

M. Médioni rappelle que la reprise de cette approche a été actée lors du CTP DSNA du 4 janvier dernier avec une échéance fixée à octobre 2013.

Présente la proposition de mandat distribuée en séance, définissant l'organisation du projet. Le BO de Montpellier est fixé à 50, sachant que 43 PC sont nécessaires à un travail dans de bonnes conditions au moment de la reprise. Le calcul du BO de Perpignan serait évalué à 9. La structure de projet comprendrait un chef de projet, un GT « ATM », un GT « Technique », un groupe de coordination des études de sécurité, un comité de pilotage du projet et un GS « SNA/SSE ». Un comité de pilotage au niveau DO serait présidé par le représentant du DO. Le fonctionnement et le rôle de ces différentes instances sont précisés dans le document.

SNCTA dit que ce dossier est très imbriqué avec celui de Nîmes-Garons. Où en sont les discussions avec la Défense concernant la gestion des espaces aériens de Nîmes ? Les calculs de BO pour Montpellier sont-ils fonction de la montée en puissance de l'école de pilotage ESMA ?

- Le Président** propose d'évoquer la reprise du contrôle d'aérodrome de Nîmes à la suite de ce point.
- USAC-CGT** demande qu'il soit précisé que le BO de Montpellier est bien de 50 + 4 détachés. Il ne voit pas de GT concernant Perpignan dans le document. Le GT « Technique » traitera des besoins d'évolution de la technique ; le GT « ATM » a, selon elle, une appellation incorrecte et devrait s'appeler GT « CA ».
- UNSA** suit la remarque de la CGT.
- SNNA-FO** est surpris que le BO de Perpignan ne soit toujours pas déterminé. La charge de travail de la DO n'explique pas tout. Il insiste sur la globalité du dossier qui concerne les organismes de Perpignan, Montpellier, Nîmes et Béziers. Une présentation globale aurait été souhaitable.
- M. Médioni** accepte la nouvelle appellation de GT « CA » et propose de formaliser la réflexion sur la maintenance en cours à travers un GT spécifique. Il dit que les premières analyses du BO de Perpignan le situent au-dessus de 8 d'où le chiffre avancé de 9.
- SNNA-FO** insiste sur un nécessaire accord concernant le nombre de positions ouvertes. Les personnels ne doivent pas être mis en difficulté lors de la reprise.
- SPAC-CFDT** note un problème sur la méthode de calcul. Par ailleurs, il ne trouve pas d'indication concernant les moyens nécessaires pour l'encadrement et les subdivisions.
- M. Médioni** tient à dire que la réunion du 23 juin sur les BO des groupes F et G avait permis d'avancer quant aux principes de la méthodologie utilisée, malgré un désaccord sur les critères quantitatifs retenus. Une prochaine réunion est d'ailleurs prévue à l'automne avec les organisations syndicales.
- SNNA-FO** réagit à ces propos. Cette réunion faisait suite à des échanges d'il y a neuf mois, sur un document alors proposé en CTP, non validé par les organisations syndicales. Elle n'a pas abouti à un quelconque accord. FO est très favorable à une évolution, mais regrette devoir encore attendre l'automne.
- M. Bruneau** admet n'avoir pas produit de note de travail dans les délais impartis. Il rappelle que sur ce dossier, il s'est donné une obligation de moyens mais pas de résultats. Il assure que ce travail n'a pas de conséquence particulière sur l'établissement du BO de Perpignan. Il précise que la DO n'a pas statué s'agissant des effectifs en subdivision Instruction. Quelques points de discussion demeurent avec le SNA/SSE.
- Le Président** note que les discussions se poursuivent sur l'encadrement et en particulier sur l'effectif de la subdivision Instruction. Il confirme la dénomination du GT « CA » et la demande d'un GT spécifique sur la maintenance. La DO diffusera la version finale du projet d'organisation aux représentants des personnels.

REPRISE DU CONTROLE D'AERODROME DE NIMES-GARONS

- M. Médioni** informe que la DSNA a repris le contrôle d'aérodrome de Nîmes-Garons depuis le 30 juin, avec des personnels recrutés et formés dans les temps et en nombre suffisant pour assurer des conditions de sécurité optimales pour le trafic actuel. Il s'agissait d'un dossier complexe et félicite tous les intervenants.
- Le développement futur de l'aérodrome doit s'appuyer sur l'activité de l'école de pilotage ESMA. Ce développement pourrait être contraint par la présence de zones militaires. Un accord signé entre les collectivités locales et la défense prévoit une activité de 15 000 vols IFR annuels, dont la moitié en entraînement. Cet accord vaut engagement de la Défense pour prendre en compte ces vols. Il note que l'activité d'entraînement reste limitée, inférieure aux premiers chiffres annoncés. Un protocole est également signé entre le SNA/SSE et la Défense sur les modalités de coordination entre la zone de tir et l'aérodrome.

- Le Président** complète le propos en indiquant qu'il a formellement rendu-compte au directeur général pour que cet équilibre ne se fasse pas au détriment du développement de Marseille-Provence qui doit rester la plateforme régionale principale.
- M. Médioni** précise que cet accord avec la Défense est en effet sans contrepartie sur la mise en œuvre de la future Vent Arrière 13.
- SNCTA** demande si l'approche de Nîmes sera gérée par la Défense. Dans la négative, l'impact sur le BO de Montpellier a-t-il été prévu ?
- SNNA-FO** s'associe à la question et souhaite signaler que la reprise de Nîmes s'est faite plutôt difficilement pour les contrôleurs nîmois. Les accords passés avec la Défense, en particulier sur la coordination avec le champ de tir, nécessite cinq appels téléphoniques, ce qui pose de sérieux problèmes de charge de travail. De plus, il convient de vérifier que l'armement soit suffisant, ce qui ne semble pas être le cas.
- M. Médioni** répond qu'il avait été question, à un moment, que l'approche de Nîmes soit en effet reprise par Montpellier comme une solution aux contraintes liées aux activités militaires. Puisqu'un accord a été trouvé avec la Défense dans le cadre du dispositif actuel, cette reprise d'approche est donc moins d'actualité. L'idée n'est toutefois pas complètement écartée pour autant.
- SNCTA** demande que le Président soit très vigilant sur l'éventuel désengagement de la Défense pour l'approche de Nîmes, ce qui remettrait en cause la date de reprise prévue du contrôle d'approche de Perpignan par Montpellier.
- Le Président** assure de sa vigilance sur ce point.
- SNNA-FO** dénonce une instruction du manuel d'exploitation qui demande au contrôleur d'aérodrome de Nîmes d'assurer une surveillance radar IRMA sur le circuit de piste de Nîmes-Courbessac, pour informer éventuellement les avions en finale de la présence d'un avion dans le circuit de Nîmes-Courbesac, ce dernier n'étant pas en contact radio avec Nîmes-Garons. Cette situation n'est pas acceptable pour FO qui demande formellement de modifier ou d'abroger cette disposition.
- USAC-CGT** appuie cette demande et s'inquiète, par ailleurs, des effectifs de la maintenance.
- M. Médioni** transmettra au chef du SNA/SSE et au chef d'organisme de Montpellier la remarque concernant le manuel d'exploitation. Il précise que la maintenance de Montpellier gèrera les installations de Nîmes, les effectifs seront donc calculés en conséquence tenant compte de la distance.
- Le Président** informe que dans les débats du Directoire de l'espace aérien, un engagement réciproque a été pris de faire un retour d'expérience complet d'ici la fin de l'année. La gestion des espaces aériens dans la région est en effet complexe. Les outils IRMA doivent permettre à nos agents d'assurer un certain nombre de fonctions telles que l'aide à l'insertion IFR dans le trafic.
- SNNA-FO** souligne que l'on demande à des agents d'assurer une surveillance du trafic en regardant un écran radar en même temps qu'un circuit d'aérodrome, qui plus est pour détecter d'éventuelles insertions ou pénétrations d'un espace aérien. Cette consigne pourrait être dangereuse et opposable en cas d'incident.
- Le Président** assure que la DO regardera finement cette consigne sans tarder. Il souhaite que l'outil IRMA soit utilisé pour les fonctions auxquelles il est destiné.

CREATION D'UN CONTROLE D'APPROCHE A MAYOTTE

- Le Président** rappelle qu'en réponse à la demande du Gouvernement de renforcer la sécurité des vols à l'approche de Mayotte, la DSNA propose que le service du contrôle d'approche soit rendu par les contrôleurs aériens de la Réunion sous réserve de satisfaire un certain nombre de pré-requis. Il comprend les réactions que ce projet a pu susciter localement. C'est pourquoi il demande au directeur des Opérations d'élaborer un document de synthèse présentant les enjeux du dossier, notamment les raisons de faisabilité qui amènent à favoriser l'étude de la fourniture de contrôle d'approche depuis Saint Denis par rapport à la création d'une approche autonome à Dzaoudzi, mais aussi des pré-requis en termes de sécurité.
- M. Bruneau** informe avoir donné un mandat au chef du SNA Océan Indien pour animer un GT local sur ce sujet. Il précise que ce dossier n'a pas d'échéance particulière.
- SNCTA** est rassuré que l'administration se préoccupe de ce dossier. Il explique que le mandat du GT qui devait être présenté en CTP local, a été très mal accueilli par les personnels. Ceux-ci attendaient l'étude de deux scénarios, dont celui d'un service de contrôle d'approche rendu par Mayotte.
- USAC-CGT** approuve ces propos et assure que les personnels manquent d'abord d'information. Ils perçoivent le scénario de la DO comme une réponse à une pression politique. L'urgence est de redonner confiance aux personnels en montrant que rien ne sera fait sans un dossier solide.
- M. Médioni** confirme qu'il se rendra à la Réunion en septembre pour rencontrer, avec le chef du SNA OI, les personnels de Saint Denis. Il confirme qu'il n'est pas question de valider un projet si les moyens techniques ne sont pas sûrs. Cette rencontre sera l'occasion de bien expliquer aux personnels les raisons pour laquelle cette option est privilégiée par rapport à celle d'une approche rendue par les contrôleurs de Dzaoudzi.
- SNAC-CTFC** suggère au Président que la DO justifie clairement auprès des personnels les raisons qui ont conduit en effet à renoncer, dès le départ, à la solution d'une approche locale sur Dzaoudzi.
- UNSA** entend parler des moyens techniques, mais aussi des moyens humains. Il note que Mayotte ne dispose que d'un seul IESSA. Il est bien que la DSNA se voit confier de nouvelles missions à condition que les moyens techniques et humains nécessaires pour les accomplir suivent.
- SNNA-FO** souhaite que les contrôleurs de Mayotte soient associés aux discussions.
- Le Président** confirme qu'il n'est pas question d'aller « à marche forcée », aucune échéance n'ayant été fixée pour la mise en œuvre de ce service.

REORGANISATION DE LA FILIERE « RECHERCHE & DEVELOPPEMENT » AU SEIN DE LA DGAC

- Le Président** indique que ce sujet a été évoqué en CTP DTI exceptionnel le 21 avril et figure à l'ordre du jour du prochain CTP DGAC en juillet.

GESTION DES SALLES OPERATIONNELLES : GT « VRO »

- Le Président** annonce qu'il a signé l'arrêté relatif à la mise en œuvre des vacations de réserve opérationnelle (VRO) dans les services de la DGAC assurant le service du contrôle de la circulation aérienne. Le texte devrait paraître au *Journal officiel* à la mi-juillet.
- SNNA-FO** souhaite que le système antérieur des récupérations ne soit pas modifié pour les organismes qui décideraient de ne pas appliquer la VRO. En effet, il semblerait que dans certains organismes, ce principe soit remis en question.

- UNSA** indique avoir inscrit au titre des questions diverses la possibilité de réversibilité de ce dispositif et les éventuelles modalités correspondantes.
- Rejoint l'intervention de FO dans l'esprit car dans les organismes où il est possible de mettre en place des VRO, on est en train de modifier les principes qui avaient été actés sur les dispenses ou les mises en place de récupération telles qu'elles existaient auparavant. Or certaines de ces évolutions ont de réelles conséquences sur les dispositifs en cours.
- Le Président** considère que parler de retour en arrière avant même la mise en œuvre lui semble prématuré. Il fait remarquer que le principe intangible de conserver l'existant comme un avantage acquis doit être pris avec réserves.
- M. Bruneau** indique que parmi les consignes données aux organismes, ces derniers peuvent reconduire la situation antérieure si le dispositif VRO n'est pas mis en place, à condition d'avoir un minimum de formalisme.
- SNCTA** informe que le flou dont il est question, concerne le SNA.SO. Il souligne que la mise en place du dispositif VRO n'a pas mis fin aux dispenses, ni aux récupérations.
- SNNA-FO** fait part que les personnels de l'organisme concerné souhaitent qu'ils soient mis fin à ce chantage.
- UNSA** demande la création d'un GT local sur les récupérations des services techniques là où le dispositif VRO est mis en œuvre.
- M. Bruneau** assure que les principes de récupération sont reconduits dans la mesure où ils sont formalisés. En l'occurrence, le choix du SNA.SO de considérer une visite médicale avec une granulométrie d'une demi-journée lui convient. S'agissant des dispenses, elles sont déduites des récupérations quand on est hors forfait initial de VRO mais tout reste à définir dans le forfait, ce que s'emploie à faire chaque organisme.
- SNNA-FO** a bien compris que la DO validait la décision unilatérale prise par l'encadrement du SNA.SO et saura en tirer toutes les conséquences.
- UNSA** n'entend pas dire que les dispenses ont pu disparaître. Un certain nombre de récupérations se sont probablement transformées en dispenses. Mais, un volet a disparu sur des récupérations qui pouvaient être prises à discrétion.
- Ajoute avoir inscrit en questions diverses un autre point sur les visites médicales. Dans quelle situation administrative se trouve un agent quand il passe une visite médicale ? Quant aux analyses médicales éventuelles préalables, le contrôleur bénéficie-t-il d'un ordre de mission ? A-t-il droit à une récupération ?
- Le Président** propose d'aborder ces points en questions diverses.

PROGRAMME 4-FLIGHT

- Le Président** informe qu'il a signé le 24 juin un accord avec le Senior Vice-Président de Thales, portant sur le développement du futur système de gestion du trafic aérien de la DSNA « 4-FLIGHT » avec une date-objectif de livraison de la première version opérationnelle à la DTI au 1^{er} septembre 2014. Ce MoU marque la fin de la négociation et préfigure le contrat qui sera passé avec l'industriel d'ici octobre.
- Indique qu'il s'agit à présent de préparer le plan de conduite du programme qui définit les relations de travail entre la direction de programme, la DTI et la DO. Par ailleurs, une plaquette d'information de 4 pages sur ce dossier majeur pour la DSNA est en cours de diffusion auprès des services.
- Assure que d'autres programmes techniques sont en cours dans le domaine de l'ATM, en particulier ERATO, dont des évaluations opérationnelles sont lancées au CRNA.O et au CRNA.SO. Un des enjeux majeurs est d'assurer la convergence entre les deux concepts, ERATO et 4-FLIGHT : soit par une mise en service avant 2015 dans les premiers centres et ensuite une convergence dans la deuxième

version de 4-FLIGHT (V-Target), soit une convergence plus rapide sur la base de concepts ERATO dans la première version elle-même (V-Ops). Les décisions seront prises probablement à échéance d'un à deux ans, en fonction de l'avancement de 4-FLIGHT et d'ERATO. Il précise qu'il s'agit bien à terme d'avoir un seul programme ATM pour la DSNA, avec une mise en service du *striplless* dès que possible dans tous les centres de la DSNA.

Ajoute que 4-FLIGHT concernera la région parisienne et les grandes approches. Dès aujourd'hui, il s'agit d'en définir le contour, le volume et le cadre pour lancer les développements spécifiques au plus tôt. Pour le volet « Approche », M. Pomeret a été nommé directeur de programme « Systèmes Approche et Tour » à la DTI.

SNCTA souhaite savoir quand sera décidé le devenir de l'incrément 3 d'ERATO. Il estime que toute décision de développement ou non de cette étape doit au préalable attendre le retour des salles sur les expérimentations en cours. Il note que le volet région parisienne 4-FLIGHT représente 6,5 millions € et l'incrément 3, 15 millions €

Le Président indique que l'enjeu du subséquent n'est pas 13 millions €, mais de l'ordre de 140 millions € hors taxes. Les montants correspondants à la région parisienne sont un package supplémentaire qui, parce qu'il a été négocié suffisamment en amont, est marginal par rapport au coût de développement global de 4-FLIGHT.

Explique que l'incrément 3 n'a un sens que dans une logique de mise en œuvre envisageable d'ERATO, que la convergence entre ERATO et 4-FLIGHT n'a de sens que si la notification de l'incrément 3 est poursuivie, ce qui devrait être fait dès cet été.

SNCTA entend que l'incrément 3 d'ERATO suffira à la mise en œuvre opérationnelle du système. Tels ne sont pas les premiers retours des personnels du CRNA.O. Comment envisager la mise en service d'un système qui ne donne pas satisfaction et qui constitue une dépense d'argent conséquente ?

Le Président assure qu'arrêter ERATO maintenant serait une erreur.

SNCTA entend qu'il pourra être annoncé aux personnels des centres de Bordeaux et de Brest la perspective d'une mise en service d'ERATO. Il demande la date de commande de l'incrément 3.

M. Planchon répond que cette question est à l'ordre du jour du prochain CODIR DSNA. Il ajoute que lancer le développement de l'incrément 3 d'ERATO n'a de sens que si on le fait rapidement. Sinon, la livraison du produit sera trop tardive pour tenir les échéances.

Le Président explique que lors de sa visite au CRNA.O, il a clairement annoncé que l'incrément 3 était visé pour la mise en service d'ERATO. Il fait remarquer que les contrôleurs testeurs ont été choisis dans une optique la plus neutre.

SNCTA indique que les salles sont divisées : certains personnels ne veulent pas d'ERATO, d'autres le veulent et d'autres préféreraient attendre. Un certain nombre de problèmes ont été détectés et de fait, aujourd'hui, les contrôleurs ne veulent pas travailler sur ce *shadow* mode actif. Le SNCTA fera un retour vers les personnels pour qu'ils se prononcent.

Le Président insiste sur l'importance de procéder aux expérimentations sans tarder dans une logique de développement afin de favoriser une mise en service du *striplless* dans les premiers centres dans les meilleurs délais.

SNCTA note que les centres souhaitent disposer très rapidement du système final. Il demande au Président de se rendre à Bordeaux et Brest pour une nouvelle rencontre avec les personnels opérationnels.

M. Planchon	est conscient que développer ERATO coûte un certain prix et nécessite de mobiliser du personnel. Toutefois, si l'on mettait cette somme et ces ressources humaines correspondantes sur 4-FLIGHT, ceci n'accélérerait pas ce programme. L'objectif est bien de profiter du retour d'expérience de Brest et de Bordeaux pour pouvoir mettre ERATO en service plus rapidement dans 4-FLIGHT. En termes d'échéances, ERATO serait mis en service dans 4-FLIGHT en 2018 au plus tôt alors qu'ERATO pourrait être mis en service dans le CAUTRA à partir de 2014. Il assure qu'il ne s'agira pas d'imposer aux contrôleurs du CRNA O et du CRNA SO la mise en service d'un système s'ils le considéraient inefficace, la décision de mise en service étant du ressort de l'organisme.
SNCTA	n'est pas certain que l'on ait aujourd'hui des ressources à mettre sur 4-FLIGHT et sur ERATO en même temps. Par ailleurs, il souhaite aborder la problématique de la double transformation. Si l'on commence à mettre en service ERATO pour ensuite passer sur 4-FLIGHT, les centres concernés connaîtront une double transformation, ce qui constitue une véritable pression sur les ressources humaines. La DSNA en a-t-elle les moyens ?
Le Président	reconnait la pertinence de la question qui est en cours d'étude. Ce qui est important aujourd'hui, c'est de réussir le passage à l'environnement électronique <i>striplless</i> . Pour ce faire, un certain nombre d'outils vont être nécessaires, en particulier les outils novateurs de type agenda, coordination CO/CR... et devront être similaires dans ERATO et dans 4-FLIGHT. La grande différence entre les deux projets réside dans l'outil de filtrage de type agenda automatique dont dispose ERATO. Il conclut que les deux stratégies sont complémentaires, et non pas opposées.
UNSA	dit que travailler en <i>striplless</i> suscite en effet une certaine appréhension de la part de certains personnels. Il entend que la DSNA a l'ambition de faire avancer en parallèle 4-FLIGHT et ERATO. M. Planchon se veut rassurant en disant qu'il n'est pas question de passer en force et que si au final, les personnels ne souhaitent pas mettre en place un incrément 3 ERATO à l'immense majorité, cela ne se fera pas. Il s'agit surtout aujourd'hui de créer les conditions d'adhésion des personnels au nouveau système. Revient sur l'importance d'améliorer la communication dans l'objectif d'optimiser la relation entre le management de la DSNA et ses personnels.
USAC-CGT	est favorable à un passage à l'environnement électronique au plus tôt, sous réserve de disposer d'un système accepté par tous, contrôleurs et techniques. Maintenir les deux voies dans l'attente de la version cible 4-FLIGHT lui paraît rassurant. Elle émet toutefois quelques réserves sur le programme 4-FLIGHT : vis-à-vis du planning affiché, quelle est la valeur juridique des dates affichées dans le MoU ? sera-t-il possible de prendre compte chaque bild prévu, réaliser les évaluations et « réinjecter » les retours de ces évaluations dans le bild suivant en moins de trois ans ? Enfin, elle émet une réserve sur la façon d'intégrer ERATO dans 4-FLIGHT. Souhaite que le plan de conduite du programme soit présenté à la prochaine réunion du GS ATM de septembre. La CGT n'est pas favorable à ce que les concepteurs du système soient également les évaluateurs.
UNSA	rappelle les risques liés au projet 4-FLIGHT pour les services techniques, en termes de supervision, de phase de transition, de mètres carrés, d'énergie, de climatisation et de dimensionnement des supervisions. Il est indispensable de les prendre en compte et de travailler en équipes intégrées.
Le Président	en prend note. Il propose d'organiser une réunion en juillet avec les directions de programme 4-FLIGHT et ERATO, la DTI, la DO et les représentants des personnels pour débattre de l'articulation entre le programme 4 FLIGHT et la fin du développement d'ERATO dans le CAUTRA.
SNCTA	confirme qu'un débat sur ce sujet est indispensable. Ensuite, il appartiendra au DSNA de se prononcer sur la commande de l'incrément 3.
SPAC-CFDT	s'associe à ces propos.

SYSTEMES CFMU DEPLOYES DANS LES CENTRES

USAC-CGT souhaite que ces systèmes soient reconnus comme du matériel opérationnel. Elle demande une note clarifiant le fonctionnement côté DSNA et une lettre d'accord amendée avec la CFMU.

M. Bruneau confirme qu'il en sera ainsi.

GESTION DU NOMBRE DE CHEFS DE TOUR

M. Gély invite les membres du CTP à se prononcer sur deux documents fournis dans le dossier de séance : un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 octobre 2009 fixant les attributions et le mode de désignation des chefs de tour et des chefs de quart des organismes de la circulation aérienne, ainsi que sur le projet de consigne d'application de la direction des Opérations.

M. Cazalis explique que la nouvelle disposition de l'arrêté introduit la possibilité d'ajuster le nombre de chefs de tour sur les organismes dont l'effectif ICNA affecté sur des fonctions de contrôle est inférieur à 35. Ce nombre sera au plus de 12 chefs de tour. La consigne d'application stipule que les demandes de dérogation devront être adressées par le chef du SNA à SDRH. Il est fait une différence selon le fonctionnement de l'organisme : pour les organismes fonctionnant avec identification d'un chef de tour H24, la limite est fixée à 12 tandis que pour les organismes fonctionnant avec identification d'un chef de tour sur des plages quotidiennes de durée inférieure ou égale à 18 heures, la limite est fixée à 9 (ou à 35% de l'effectif ICNA si ce dernier chiffre est supérieur à 9).

Le Président invite aux commentaires.

USAC-CGT se dit favorable à ces textes.

SNCTA est satisfait de la mise en œuvre de cette mesure très attendue qui figurait au protocole 2010.

SPAC-CFDT approuve la mise en œuvre d'une mesure qu'elle avait déjà demandée dans le protocole 2007.

SNNA-FO rappelle avoir aussi signé le protocole en 2007.

UNSA se satisfait à son tour de la mise en place de cette disposition. Elle propose que la réflexion soit élargie aux chefs de salle en CRNA.

SNAC-CFTC note une formulation à revoir dans le projet de consigne d'application au 5^{ème} alinéa : quand un terrain est ouvert H24, le chef de tour doit être présent H24.

Le Président conclut d'un avis favorable unanime du CTP sur ces deux textes.

Point 4 : Reclassement de l'organisme de Cayenne

- Le Président** invite M. Médioni à présenter le point relatif au **reclassement de l'organisme de Cayenne**. Il rappelle au préalable que cette proposition intervient après plusieurs réflexions débattues en CTP DSNA pour qu'au-delà de tous les travaux lancés dans le cadre du plan de modernisation et de mise à niveau de Cayenne, les particularités du trafic aérien contrôlé soient mieux prises en compte. L'étude devait être réalisée dans les deux ans. Le terme arrive.
- M. Médioni** présente la note de séance. Il est proposé le reclassement de l'organisme de E en D, en réévaluant la charge des vols VFR suivis en zone inhabitée définie conformément à un arrêté visant spécifiquement la Guyane. Cela permettra de reconnaître ces particularités dans le cadre du décret en vigueur.
- Le Président** considère cette reclassification légitime, à titre exceptionnel allant dans le sens de la revalorisation des fonctions des agents de Cayenne. Cette proposition est une nouvelle étape dans la poursuite des efforts de la DSNA pour améliorer les conditions de travail et l'attractivité de cet organisme, après la mise en service du nouveau système de contrôle océanique ADS-C « CACAO » en mai dernier.
- SNCTA** regrette que malgré les demandes des contrôleurs de Cayenne relayées par l'ensemble des syndicats et le niveau politique, l'administration propose des critères qui aboutissent à un reclassement en groupe D. Le classement en groupe C aurait permis de restaurer l'attractivité du centre, de renforcer son effectif opérationnel et de pouvoir dimensionner correctement l'encadrement. Il demande comment l'administration entend poursuivre son action.
- SNNA-FO** ne voit pas l'attractivité dans le reclassement en groupe D. Le classement en groupe C aurait permis de renforcer le dimensionnement de l'encadrement. Le renfort actuel d'un seul agent n'est pas suffisant, sachant que cet organisme doit mettre en œuvre un nouveau bloc technique, faire face à un sous-effectif avec des conditions de travail dégradées. Par ailleurs, les agents rencontrent des problèmes de logement. En conséquence, FO est opposée à un simple reclassement en groupe D et entend demander une étude sérieuse pour trouver une solution permettant de positionner cet organisme dans le groupe C.
- USAC-CGT** souhaite faire la déclaration suivante :
- « Attendre 2011 pour enfin reconnaître que la Guyane est un territoire inhospitalier pour les VFR, c'est avoir fait peu de cas de l'Outre-mer et de ses spécificités ; avec le seul calcul des mouvements équivalents ainsi pondérés, l'administration aurait pu reclasser Cayenne en groupe D depuis déjà plusieurs années. Les personnels réclament la reconnaissance du service rendu en centre de contrôle en route océanique et rappellent que les AVE ICNA ouverts à Cayenne continuent d'avoir un intitulé « PC Approche ». Avec une reconnaissance strictement bornée au calcul des mouvements équivalents, il faut bien intégrer que si le service rendu au centre de contrôle océanique cessait, Cayenne continuerait d'être classé en D. Sachez qu'un avion qui vient de Dakar pour se rendre à Cayenne, à qui est rendu deux heures durant, le service en route, approche et tour, ne compte que pour un mouvement ! Le reclassement en C est le seul moyen de rendre pérenne l'effectif à Cayenne, de permettre la création de subdivisions qui auront enfin les moyens et les structures adaptées pour travailler et de valoriser à sa juste valeur le service de contrôle rendu dans un espace de classe A. »*
- Explique en outre que les personnels sur place demandent l'étude d'une évolution du système de visualisation basé sur l'ADS-C vers un système redondant et intégré avec SIGMA. Ils souhaitent également disposer d'une fréquence VHF supplémentaire pour permettre des dégroupements de secteurs. Enfin, conformément aux études locales menées sur l'armement des positions de contrôle, il est demandé une révision du BO à 27.
- UNSA** s'associe à ces propos.

- SPAC-CFDT** demande, dans la mesure où le passage en groupe D permet de disposer de chefs de tour, combien seront prévus pour l'organisme. Elle estime que ce nombre devrait se situer entre 8 ou 9.
- Le Président** demande à la DO d'étudier la question du nombre de chefs de tour.
Concernant l'amélioration des logements, tout élément d'information comparatif en la matière lui serait fort utile. Il confirme par ailleurs son souhait de lancer un nouveau marché cadre pour préparer sur le long terme la modernisation des systèmes ATM d'outre-mer, dans lequel s'inscriront les étapes futures d'évolution du système ATM de Rochambeau.
- M. Planchon** répond sur la question de la fréquence VHF. Les discussions sont menées directement avec l'antenne de l'OACI de Lima, le délai entre le moment où le besoin est exprimé et l'obtention de la fréquence est d'environ six mois.
- SNCTA** parle de la problématique indemnitaire. Les problématiques d'effectifs seront-elles prises en compte dans la transformation du régime de prime ? Cela pourrait notamment apporter une solution à la pérennisation des effectifs du centre.
- Le Président** émet des difficultés à se prononcer sur un mandat qui relève du CTP DGAC.
- SNCTA** conclut qu'il y aura un cadre *ad hoc* pour trouver une solution indemnitaire au problème d'attractivité de Cayenne.
- Le Président** répond que le seul cadre à considérer sera le cadre indemnitaire de la DGAC. Quant à savoir si Cayenne a vocation à être pris en compte de façon *ad hoc*, la réponse est positive.
- M. Gély** indique qu'un décret du 28 juin 2011 proroge jusqu'au 30 septembre 2012 les dispositions relatives à l'indemnité particulière de sujétion et d'installation.
- SNNA-FO** assure que l'outil « CACAO » est mal positionné, induisant un déplacement depuis la position de contrôle face à la piste pour aller le renseigner.
Indique par ailleurs que la future tour a été construite sur une nappe d'eau qui se reconstitue fréquemment. Malgré diverses opérations de pompage, de la moisissure semble remonter. Les personnels sont inquiets.
Dit que FO ne participera pas à un vote de reclassement en groupe D.
- USAC-CGT** insiste pour que des efforts importants soient faits en termes de logements, de même que pour le dimensionnement de l'encadrement.
- Le Président** répond que pour l'encadrement, le renfort d'une personne est déjà un premier point significatif. Il indique que les efforts se poursuivront, notamment pour un nouveau calcul du BO qui sera défini avant fin 2011 en tenant compte des conclusions du GT local. Un effort particulier sera aussi porté pour réussir la mise en service de la nouvelle tour de contrôle, l'attribution d'une fréquence VHF supplémentaire et la rénovation des logements de fonction.
- USAC-CGT** comprend que la DSNA n'est pas opposée aux évolutions techniques possibles, en particulier n'émet pas d'opposition de principe à la demande d'une fréquence VHF supplémentaire.
- SNNA-FO** dit que SDRH doit être capable d'informer en temps réel les personnels se portant volontaires pour Cayenne.
- SNCTA** informe qu'il ne participera pas au vote.
- Le Président** procède au vote de la mesure.

Résultat du vote :

Pour : 10 voix (Administration)

Contre : 0 voix

Abstentions : 6 voix (USAC-CGT, SPAC-CFDT, UNSA)

Ne souhaitent pas participer au vote : 4 voix (SNCTA, SNNA-FO)

USAC-CGT	explique son vote. Le reclassement en D proposé par l'administration n'est pas satisfaisant au regard des personnels, mais demeure une avancée.
UNSA	précise qu'il abordera la problématique des services techniques en questions diverses.
SNNA-FO	estime pour sa part que l'administration n'a pas rempli son contrat moral vis-à-vis des personnels.
SNCTA	souhaite laisser l'administration assumer cette mesure et ne se satisfait pas de la réponse faite sur l'indemnitaire.
SNAC-CFTC	rappelle qu'il avait obtenu dans le protocole 2007 qu'un GT chargé de définir les critères à mettre en œuvre pour les mouvements équivalents soit mis en place. Il réitère sa demande. Ainsi, il serait opportun d'élargir le principe de solution qui vient d'être adopté pour Cayenne.

Point 5 : Gestion des remplacements et des permutations dans les services opérationnels hors contrôle

- Le Président** invite M. Gély à présenter le point relatif à la **gestion des remplacements et des permutations dans les services opérationnels hors contrôle**.
- M. Gély** a transmis lui-même aux organisations syndicales un projet de texte sur les permutations et remplacements pour les personnels hors contrôle. Ce projet propose de remplacer les dispositions aujourd'hui en vigueur en ce qui concerne les remplacements en mettant de nouvelles bornes significativement plus hautes, adaptées à la durée des cycles. Enfin, il est précisé que les règles générales applicables au temps de travail des différents textes restent en vigueur.
- UNSA** avait évoqué la nécessité d'un rendez-vous de préparation lors du précédent CTP DSNA compte tenu des difficultés d'application du texte précédent dans les services techniques en raison des spécificités de certains sites. Cette réunion n'ayant pu se tenir, l'UNSA demande le report de ce point.
- USAC-CGT** regrette que ladite réunion de travail promise n'ait pu avoir lieu. Le texte actuel de 2002 n'est pas respecté par les services. Afin que les services puissent fonctionner, notamment les SNA aux tours de service opérationnels compliqués pour adapter l'alternance MO/MS, il convient de laisser dans l'ancien texte, la référence à l'accord du responsable de tour de service pour toute modification ; de supprimer la limite d'un seul remplacement par vacation ; de rajouter simplement un paragraphe qui demande le respect du temps minimum de repos et du temps maximum de travail par semaine. Ainsi, les services locaux pourront adapter les remplacements en accord avec le responsable du tour de service, dans le respect des textes.
- SPAC-CFDT** fait le même constat. Une réunion semble indispensable préalablement à tout vote. Il rappelle que le GT « Organisation des services techniques » a amené beaucoup de contraintes dans la gestion des plannings. Nombre de services techniques passent énormément de temps à gérer une gymnastique de planning, plutôt que de se consacrer à un véritable travail technique. Il soulève le fait que la définition de « permutation » du texte ne correspond pas forcément à des définitions écrites localement, d'où la nécessité d'une réunion.
- SNNA-FO** estime possible d'avoir des permutations qui soient en fait des échanges de vacation et donc sur des journées différentes. FO regrette à son tour l'absence de réunion de travail. Elle apprécie que l'on veuille introduire un peu plus de souplesse, mais à condition que cela ne permette pas à l'administration de remanier les tours de service pour régler des problèmes de sous-effectifs. Il convient donc que ces permutations et remplacements soient à la seule initiative de l'agent.
- Le Président** entend une demande de souplesse, mais pas de flexibilité.
- UNSA** note que la règle actuelle n'est pas applicable et appliquée partout. La tenue d'une réunion serait vraiment l'occasion d'échanger et d'explorer de nouvelles solutions.
- M. Gély** craint un amalgame entre deux sujets : l'établissement du tableau de service et ses évolutions dans le temps, d'une part ; le sujet des permutations et des remplacements, d'autre part. Ce dernier concerne les échanges sur un même jour ou sur des journées différentes entre deux agents, à leur demande, pour convenance personnelle.
- Le Président** comprend qu'il y a matière à débat et accepte l'idée d'une réunion.
- UNSA** accepte cette proposition. Il faut vraiment veiller à ce que ce texte ne soit pas mal vécu par les personnels.

- USAC-CGT** approuve ces propos. Elle rappelle que l'idée avait été évoquée au CTP dernier d'une note interne s'agissant des remplacements possibles jusqu'au dernier jour. Dans les services, lorsqu'il y a de l'alternance MO/MS, les contraintes RGPP font que des planifications de réunions se font au dernier moment et les agents sont alors obligés de permuter pour assurer le fonctionnement des services.
- SPAC-CFDT** insiste sur la complexité du projet de texte qui ne pourrait être adopté tel quel. Il ajoute que la plupart des personnes qui se sont exprimées, sont des IESSA. Il ne s'agirait pas d'oublier les autres services également impactés.
- SNNA-FO** apprécie la note proposée, moyennant que l'on confirme qu'il s'agit bien de demandes à l'initiative de l'agent uniquement. Puisque cela semble poser des problèmes à certains services techniques, une réunion semble en effet opportune.
- Le Président** demande à M. Gély de poursuivre son travail avec les organisations syndicales en vue d'une présentation du texte définitif aux membres du comité en fin d'année.

Pause-déjeuner.

Point 6 : Recrutement sur titres dans les corps des ICNA et des TSEEAC

- Le Président** invite M. Cazalis à présenter le point concernant **le recrutement sur titres dans le corps des ICNA et des TSEEAC**.
- M. Cazalis** explique que deux arrêtés interministériels ont été signés le 30 mars dernier, définissant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement d'ICNA et de TSEEAC. Pour la première fois, pour chacun de ces deux corps, un concours pour le recrutement sur titre est organisé en 2011 : date limite de candidature fixée au 1^{er} juillet avec un jury d'admissibilité le 18 juillet et un jury d'admission finale le 28 juillet.
- Fait état à ce jour de 75 candidatures recevables au concours ICNA et de 63 candidatures au concours TSEEAC. La recevabilité d'une vingtaine de dossiers reste à analyser. Parmi les candidats : forte majorité de contrôleurs aériens militaires qui ont une licence de contrôleur de la circulation aérienne européenne, un contrôleur espagnol, quelques contrôleurs de Polynésie Française.
- Parle des affectations. Le nombre de candidatures laisse espérer de pourvoir les postes ouverts, à savoir 5 ICNA et 4 TSEEAC. Les 5 postes ICNA avaient fait l'objet de débat lors d'un précédent CTP DSNA, à hauteur de 2 postes à Cayenne, 1 poste à Beauvais, 1 poste à Deauville et 1 poste à Saint-Pierre et Miquelon. Compte tenu notamment de l'état des effectifs sur certains terrains, il propose de modifier cette liste d'affectation comme suit : 2 affectations à Cayenne, 2 à Beauvais et 1 à Rodez. En effet, il faut noter un recrutement de d'ancien contrôleur militaire à Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour les TSEEAC, il est proposé 1 affectation à Nîmes-Garons, 1 à Toussus-le-Noble, 1 à Saint-Cyr l'Ecole et 1 à Albert-Bray.
- Le Président** invite aux commentaires.
- SNCTA** rappelle que les recrutements RUE ont été créés afin de reconnaître les licences des contrôleurs des autres États européens. Il est dommage de constater aujourd'hui que seul un candidat y répond. Comment cela s'explique-t-il ? Un retour d'expérience s'avère indispensable. Il souhaiterait plus de détail sur les candidatures polynésiennes.
- M. Cazalis** parle de contrôleurs d'aérodrome TSEEAC CEAPF disposant de trois ratings sur leur licence : ADI, ADV et APP (approche aux procédures). Il précise que les contrôleurs militaires sont souvent candidats aux deux concours.
- SNAC-CFTC** souhaite avoir confirmation, s'agissant des candidatures polynésiennes, que les engagements pris dans un courrier adressé par le DGAC seront tenus quant à l'ouverture éventuelle de postes sur Faaa pour ces candidats.
- Le Président** se souvient d'un débat sur la question. Il avait été évoqué la possibilité de prendre un certain nombre de candidats polynésiens, sous réserve de quelques conditions notamment de recevabilité. Lui-même en avait rendu compte au DGAC.
- UNSA** demande si la Polynésie fait partie de l'Union européenne. Elle s'étonne également du peu de candidats RUE. Y a-t-il eu suffisamment de communication ?
- SNNA-FO** regrette le délai d'inscription, certainement trop court d'autant plus pour des candidats de pays étrangers.
- M. Gély** répond que certains textes européens sont déclinés spécifiquement pour la Polynésie. Il estime que la publicité n'a probablement pas été suffisante sur ce recrutement. Les délais ont été courts car il était important de faire le recrutement sur l'année civile 2011, les autorisations de recrutement ne prévoyant pas les reports d'une année sur l'autre. Il explique qu'il sera à l'avenir possible de communiquer vers les autres pays sur ces concours. Mais d'autres points sont à prendre en considération : des contrôleurs ont montré leur intérêt mais beaucoup

n'avaient pas le niveau 4 en français. Il assure qu'il sera tenu compte du retour d'expérience.

- Le Président** considère en effet que ce premier recrutement sur titres ouvert aux titulaires d'une licence communautaire fera l'objet d'un retour d'expérience, tant sur la question de l'attractivité de ce recrutement pour les candidats étrangers que du point de vue de sa publicité. Il évoque un possible effet d'aubaine pour des contrôleurs aériens militaires. Un équilibre devra être trouvé progressivement.
- Félicite tous les services de la DSNA, de l'ENAC et du SG pour leur implication dans la réalisation de ce recrutement et pour la formation qui leur sera délivrée.
- M. Perbost** explique que pour cette année, les personnes recrutées intégreront les formations déjà programmées. Les ICNA intégreront la promotion ICNA 11P des élèves issus des examens professionnels ou de la sélection professionnelle à l'automne ; il ne sera pas tenu compte des ratings déjà obtenus cette année, faute de temps pour adapter la formation. Pour le recrutement 2012, une formation plus modulaire sera proposée pour tenir compte au mieux des acquis des lauréats.
- Le Président** insiste sur la nécessaire valorisation des ratings déjà obtenus pour les années à venir.
- SNNA-FO** approuve. L'ENAC aurait pu s'y préparer depuis longtemps. Elle demande s'il est prévu un complément de formation à destination des TSEEAC, de type « emplois réservés ».
- USAC-CGT** note les difficultés relevées pour le recrutement concernant le niveau de français exigé. Est-il prévu une formation de maintien du niveau 4 en français ? Par ailleurs, de quelle manière la carrière de l'agent qui postule, sera reconstituée ? Elle demande un retour d'expérience sur le profil des candidats militaires qui postulent au concours, notamment au niveau de l'ancienneté. En effet, il semble qu'une autorisation de l'armée leur soit nécessaire pour ce faire. En disposent-ils ? Elle pense que les postulants seront surtout des jeunes contrôleurs avec peu d'expérience.
- M. Gély** répond que la reconstitution de carrière est prévue dans les statuts. Quant au niveau en français, aucune formation spécifique n'est prévue à ce jour, mais dans la mesure où la personne arrive avec un niveau 4 en français, l'immersion complète en milieu francophone ne peut qu'améliorer son niveau.
- M. Perbost** confirme qu'aucun cours de français n'est prévu. Mais, en cas de difficulté, ces personnes pourraient être intégrées aux cours de rattrapage dispensés aux stagiaires non francophones.
- Le Président** convient qu'il faudra vérifier l'acceptabilité des dossiers des candidats militaires auprès de la Défense.
- M. Gély** précise que, comme il ne s'agit pas d'un recrutement institutionnel, les candidats font une démarche individuelle et n'ont pas à recevoir d'agrément.
- UNSA** demande ce qui est prévu pour les 4 candidats RUE TSEEAC.
- M. Gély** dit que ces candidats seront affectés sur les aérodromes pour suivre une formation en unité. Comme les recrutements d'emplois réservés (ER), ils bénéficieront, en complément, du stage d'intégration à la DGAC.
- UNSA** émet une réserve : ceux qui ne disposent que de l'ADV, devront suivre une formation FCTLA.
- SNNA-FO** revient sur le cas particulier des personnels qui disposent des deux ratings en route. Il est dommage de leur faire suivre 13 mois de formation.
- M. Gély** évoque une situation transitoire pour 2011 avec laquelle il faut composer.
- Le Président** demande à l'ENAC de s'assurer que la formation suivie par les agents ne remette pas en cause les principes de l'équivalence et de la reconnaissance. Il conclut en notant la liste des postes proposés aux candidats recrutés sur titre en 2011.

Point 7 : Détachements de courte durée

- Le Président** invite M. Cazalis à présenter le point concernant les **détachements de courte durée**.
- M. Cazalis** explique que cette mesure inscrite dans le texte protocolaire a pour but de prendre en compte, dans la limite de 12 mois, les détachements courts de plus de trois mois pour les ICNA exerçant dans des organismes des groupes A à C sous réserve que la durée cumulée de ces détachements dans la même affectation de PC atteigne douze mois en moins de cinq ans. Il est donc proposé un projet d'arrêté modifiant celui du 22 octobre 2007 relatif aux fonctions d'encadrement requises pour l'avancement au grade d'ICNA en chef.
- USAC-CGT** souhaiterait également que tous les petits détachements ponctuels puissent être accolés de manière à correspondre à des détachements forfaitaires de trois mois, comme par exemple les missions d'expertise sur SESAR où un réel besoin de continuité existe.
- SNCTA** pense en effet que les détachements tiers-temps SESAR peuvent rentrer dans le cadre de cette mesure. Il demande si cette mesure pourra être rétroactive.
- Le Président** se dit prêt à faire une avancée concernant les détachements très courts d'ICNA liés à l'activité SESAR qui représenteraient au moins trois mois sur une année à condition que leur durée et leur organisation aient été définis au préalable. Il rappelle que toute activité d'expertise ne rentre pas forcément dans le cadre d'un détachement.
- Concernant la rétroactivité, il émet une réserve sur une date trop éloignée parce qu'il s'agira de recomposer des détachements non tracés dans certains centres, ce qui posera des problèmes d'équité. Il propose une rétroactivité au 1^{er} juillet 2010.
- SNNA-FO** estime qu'il faudrait remonter au 1^{er} janvier 2007, date de la modification du statut ICNA.
- USAC-CGT** demande une rétroactivité au 1^{er} avril 2010, dans la mesure où les campagnes de détachement se font au 1^{er} avril.
- M. Gély** évoque les risques réglementaires liés à la rétroactivité de la mesure.
- USAC-CGT** ne comprend pas puisqu'il ne s'agit pas de paiement d'arriérés.
- UNSA** voudrait que soient considérés d'autres détachements que ceux de type SESAR s'ils font partie d'un contrat a priori, pour éviter toute ségrégation.
- Le Président** souhaite s'en tenir aujourd'hui à SESAR, ce qui est déjà une avancée importante.
- SNCTA** parle des détachés FH de longue durée « 12-36 mois ». Il demande d'élargir la composition du GNCR aux facilitateurs FH qui le souhaitent pour travailler sur le renforcement de la formation FH. Où en est SDRH sur cette question ? C'est l'objet d'une de ses questions diverses.
- Le Président** propose que M. Gély réponde à l'issue de ce point.
- USAC-CGT** revient sur le texte qui ne parle que des détachements dans les groupes B et C. Or, parfois, des collègues sont détachés dans des organismes du groupe D. La CGT demande une durée de trois ou six mois, et non de douze mois, sur cinq ans car sur un certain nombre de postes de détachés, il n'est pas possible d'aller jusqu'à douze mois.

- M. Gély** répond sur la limitation du dispositif aux organismes des groupes A à C. Il est précisé qu'à concurrence d'une année, on accepte, pour l'avancement au 4^{ème} grade, d'avoir un détachement de 12 mois découpé en un maximum de 4 périodes sur cinq ans. Cela suppose que l'organisme dispose de détachements « 12 - 36 mois ». D'où le fait que cela ne concerne que les groupes A à C.
- USAC-CGT** considère le dispositif insuffisant. Un certain nombre de collègues, pour des tâches identiques et dans des organismes différents, ne vont pas être reconnus de la même manière.
- SNCTA** dit que la limitation aux groupes C avait du sens quand on ne parlait que des détachements « 12-36 mois ». Si les détachements de type SESAR sont pris en compte, cela concerne d'autres types d'organismes. Il convient de retravailler le texte.
- Le Président** rappelle que sa proposition faite en séance doit être considérée comme une avancée et que d'autres propositions pourront faire l'objet d'un nouveau débat.
- Demande de procéder au vote du texte, avec la prise en compte des détachements cumulés liés à l'activité SESAR.
- Résultat du vote :*
Pour : 20 voix (Administration, SPAC-CFDT, SNNA-FO, SNCTA, USAC-CGT, UNSA)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
- Propose une rétroactivité au 1^{er} juillet 2010 pour la prise en compte des détachements en cours dans l'année précédente sous réserve des accords ministériels requis.
- UNSA** dit que le détachement est aussi un critère pour les emplois fonctionnels HEA. L'UNSA demande que soit étudié le cas des services techniques pour valider des détachements inférieurs à douze mois.
- Le Président** confie cette étude à SDRH. Il invite M. Gély à donner une information sur les **détachés FH**.
- M. Gély** souhaite lancer un groupe de travail sur l'organisation de la formation continue aux facteurs humains avec trois principaux sujets à travailler : un retour d'expérience sur la formation des FH en termes de méthodes et de contenus ; la formation des formateurs FH ; l'organisation de la formation FH dans les services. Les participants seront issus des services : des représentants des subdivisions Instruction SNA et CRNA, de MSQS, de la DO, de SDRH et bien sûr des personnes du GNCR (groupe national de conception et de réalisation).
- USAC-CGT** indique avoir mis ce sujet en questions diverses. La CGT demande notamment qu'une composition élargie des représentants du GNCR au GT FH, à savoir : 3 ICNA CRNA + 3 ICNA APP + 2 TSEEAC AER. Elle a le sentiment d'un manque d'engagement en moyens humains et financiers côté SDRH. Le GNCR a bien travaillé et le CTP DSNA du 28 mars l'avait mandaté pour créer ce GT. Il faudrait à présent un engagement clair sur un dimensionnement approprié du GNCR en facilitateurs FH et en moyens pour atteindre les objectifs définis par le GT.
- M. Gély** distingue vraiment deux sujets. Le GNCR est l'instance de développement des outils pédagogiques. Le GT dont il parle, travaillera sur du retour d'expérience, sur le fonctionnement et l'organisation car il convient à présent d'assurer la pérennité des travaux au sein de la DSNA.
- USAC-CGT** dit que la majeure partie des contrôleurs impliqués dans les travaux FH doivent être associés à la composition du GT, sauf à séparer vraiment en deux les choses.
- Le Président** ne comprend pas bien la notion d'association à la composition.
- USAC-CGT** entend que le CTP du 28 mars confiait au GNCR la création du GT.

- M. Gély** se souvient avoir dit que le GNCR devait continuer à vivre et que le GT FH serait créé en parallèle. Bien sûr, une coordination entre les deux structures sera indispensable.
- USAC-CGT** aimerait qu'une garantie soit apportée quant au nombre de facilitateurs FH qui pourront participer à ce GT FH.
- M. Gély** répond que la réflexion continue sur ce point. Il s'agit de consolider la rédaction du mandat du GT FH et d'échanger ensuite avec les organisations syndicales pour une conclusion en septembre.
- UNSA** précise que les membres du GNCR ont saisi l'ensemble des syndicats pour appuyer leurs demandes.
- Le Président** l'a bien compris ainsi.

Point 8 : Environnement : outils de visualisation des trajectoires sur Internet

- Le Président** invite M. Ville à présenter le point **Environnement : outils de visualisation des trajectoires sur Internet**.
- M. Ville** indique que la visualisation sur Internet des trajectoires radar est aujourd'hui un véritable enjeu de communication en raison d'une demande très forte des riverains qui remettent notamment en cause les avis des experts, et parce qu'il existe aujourd'hui des sites individuels de type radarvirtuel.com, fliht radar24.com qui permettent de visualiser le trafic aérien. Des outils de contrôle du bruit sont également disponibles sur chacun des aéroports, dans les maisons de l'environnement en région parisienne ou dans les mairies qui le souhaitent. Il est donc important de ne pas négliger cet aspect.
- Dit qu'en termes technique, il est possible de visualiser les trajectoires avec un retard de 15 minutes pour des raisons de sûreté sur la France métropolitaine avec des possibilités de zoom, ainsi que de pouvoir afficher l'altitude réelle (et non l'altitude pression qui crée beaucoup de questions) au niveau local. Cela nécessite une centralisation des données par la DSNA, avec des fonctions d'agrégation, de concaténation et de filtrage de certains vols sensibles, le tout déposé sur un serveur à l'aide d'un prestataire de service dédié.
- Ajoute que des fonctions d'interruption de la transmission de ces données seront disponibles, ainsi qu'a posteriori en cas de problème.
- Termine en expliquant que cet outil permettrait à la DSNA de redevenir une référence face à des sites concurrents existants et de réduire la charge de travail des services chargés de ces questions.
- Le Président** rappelle que les débats sur ce point lors du CTP DSNA du 4 janvier 2011 avaient mis en évidence deux critères primordiaux : répondre aux critères de sûreté nationale tout en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'un outil environnemental et non de gestion de la sécurité. Il est bien sûr hors de question que l'outil vienne dégrader la sécurité des vols.
- Explique qu'il est important pour la DSNA de développer un site de référence pédagogique concernant l'ensemble des trajectoires IFR survolant le territoire national métropolitain. Les données radar seront issues des services opérationnels, filtrées suivant des critères à préciser, avec possibilité de fonctions d'arrêt ou d'effacement. Il précise que ce site devra recevoir l'aval du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale qui relève du Premier ministre.
- Propose que les représentants des organisations syndicales soient associés à la définition de la présentation du site et à son contenu.
- USAC-CGT** souhaiterait plus de précisions sur les données potentiellement effacées et s'interroge sur l'impact possible en termes de sécurisation du réseau informatique.
- SNCTA** souhaite être associé à la réflexion et au paramétrage de l'outil. Il insiste sur le besoin de pédagogie en la matière.
- SPAC-CFDT** veut connaître les éventuels retours d'expérience sur ce qui se fait chez d'autres prestataires de services de navigation aérienne et rejoint le SNCTA sur le besoin de pédagogie. Il demande s'il est déjà défini qui pourra arrêter la transmission des données et sur quels critères.
- UNSA** a du mal à voir l'intérêt réel d'un tel site si d'autres diffusent plus d'informations. Protéger certaines données peut entraîner une perte de confiance de la part des utilisateurs, alors que le site doit devenir la référence.

- SNNA-FO** rejoint cette position. D'autant que le dispositif lui paraît extrêmement compliqué à mettre en œuvre au niveau de la veille à assurer sur ces données pour savoir quels vols faut-il filtrer, comment et quand.
- Le Président** explique que VITRAIL existe actuellement, mais n'est pas d'accès suffisamment simple. Si certains vols n'apparaissent pas pour clauses de restriction, bien d'autres vols sont visualisés par rapport aux sites existants qui ne reçoivent que les avions équipés de l'ADS-B. La règle doit surtout être bien écrite sur le site.
- M. Ville** répond sur les filtrages. Le but est de ne pas visualiser des vols bien identifiés dits « sensibles » de type vols militaires ou de personnalités, mais rien de plus. Les mécanismes existent aujourd'hui et seront repris. Il n'y aura pas non plus de transmission de données de filets de sauvegarde, mais seulement des envois de données radar brutes.
- Ajoute qu'il convient de mettre en place un dispositif de maintenance complète sur le système, avec mises à jour fréquentes.
- UNSA** pense que dans l'objectif d'être le plus transparent possible, il ne s'agira pas d'offrir moins de données que les autres sites. Une étude de sécurité sur le réseau opérationnel lui semble nécessaire. Il juge cette démarche de transparence, bonne, à condition de ne pas en dire moins que les autres.
- Le Président** estime qu'aucun principe n'impose à la DSNA d'en dire plus que les autres. Il faut simplement le dire mieux. La pertinence du site sera jugée sur la crédibilité que lui accorderont les utilisateurs, parce qu'ils y trouveront une information plus explicite notamment. L'aspect qualitatif est plus important que le quantitatif.
- M. Bruneau** trouve raisonnable le délai de 15 minutes. Cela nécessite de bâtir un protocole clair en la matière. Il insiste sur la nécessité de valoriser plus l'exhaustivité de l'information que sa richesse. Il assure qu'il n'y aura pas de retour vers la chaîne de diffusion d'information radar.
- Le Président** demande à M. Ville de lancer un groupe de travail sur les conditions de déploiement et de mise en œuvre d'un tel système en associant les représentants des personnels. Le rapport sera présenté lors d'un prochain comité technique.
- USAC-CGT** dit que cela ne concerne pas seulement la DSNA, mais également le réseau environnement de la DGAC.
- Le Président** entend suggérer à la DTA et la DSAC de s'associer à ce GT pour ce qui les concerne.

Point 9 : GT « Management de la DSNA »

Le Président

invite M. Merlo à présenter le point 9 relatif au **GT « Management de la DSNA »**.

Apporte en préambule les précisions suivantes. Lors du dernier CTP DSNA, il avait annoncé son intention de confier une réflexion à M. Merlo conduisant à une proposition de meilleure organisation du management de la DSNA. Cette réflexion, issue à partir d'un retour d'expérience depuis la création de la DSNA en 2005, a été centrée essentiellement sur les échelons centraux.

Indique qu'il s'agit, ce jour, d'avoir un premier débat en soulignant trois recommandations :

- une plus grande cohésion entre les fonctions centrales de la DO et de Farman, souvent peu lisibles. La proposition d'un rapprochement des départements de l'échelon central de la DO et des sous-directions de la DSNA autour de cinq nouvelles sous-directions lui semble intéressante ;
- la mise en place de nouvelles instances de management plus intégrées : comité de direction « DSNA » présidé par le DSNA, comité de direction « Opérations » présidé par le DO et regroupant l'ensemble des sous-directions, comité de direction « Systèmes » présidé par le DTI auquel pourront participer les sous-directions en tant que de besoin ;
- mieux inscrire les grands programmes de la DSNA dans son organisation et son fonctionnement.

M. Merlo

présente plus en détail les réflexions issues de son groupe de travail. A la suite du séminaire interne de l'encadrement du 14 mars dernier, une réflexion sur le management de la DSNA s'est avérée opportune. Les membres du CTP DSNA ont été informés fin mars du mandat du GT auquel ont participé 5 personnes de la DO, 5 personnes de l'échelon central de la DSNA et 3 personnes de la DTI. Un diagnostic externe a été réalisé auprès de directeurs de la DGAC, puis complété par un diagnostic interne. Ces constats ont convergé vers l'identification de trois grandes faiblesses : manque d'unicité et de stabilité dans les positions de la DSNA vis-à-vis de nos partenaires extérieurs ; difficultés au niveau des organismes à connaître la stratégie de la DSNA ; insuffisance en ressources de cadres expérimentés pour défendre les grands projets et les stratégies au niveau européen.

En approfondissant ces premières analyses, il est apparu une certaine confusion dans les rôles des échelons centraux. Il a été noté également que notre système qualité, bien que reconnu, était trop complexe. Il a donc été proposé de s'orienter vers une réorganisation par fusion des échelons centraux de la DSNA et de la DO, répartis en cinq sous-directions : « sécurité, qualité et performance », « espace, procédures et environnement », « stratégie, international et systèmes », « ressources humaines et formation », « finances, contrats et redevances ». Les sous-directions animeraient également des réunions de chefs de service Exploitation, de chefs de service Technique et de chefs de services Administratif car elles doivent pouvoir travailler directement avec les centres opérationnels, aller leur présenter la stratégie de la DSNA et recueillir les retours du terrain directement auprès des centres opérationnels. Le directeur des Opérations s'appuierait sur les nouvelles sous-directions sur lesquelles il exercerait une autorité fonctionnelle nécessaire pour coordonner et diriger les entités opérationnelles qui lui seront toujours directement rattachées.

Ne revient pas sur les autres aspects évoqués par le Président, et qui figurent dans le dossier de séance.

Le Président

soutient ces réflexions et les soumet au débat. Il souhaite retenir des premières orientations dès septembre.

- UNSA** se satisfait de la réalisation de cet exercice difficile. Il juge la démarche, très positive. Il est plutôt d'accord sur le manque de clarté de la stratégie de la DSNA, sur le fait que les agents de la DSNA arrivent souvent en ordre dispersé dans les réunions européennes. Il faut continuer à avancer vers une meilleure intégration de la DSNA. Mais, pour que cela fonctionne, il est impératif d'associer les personnels et leurs représentants. Il s'inquiète du fait que des personnes doivent travailler ensemble alors qu'elles ne sont actuellement pas sur le même site (Athis-Mons et Farman). Faut-il les réunir au même endroit ? A-t-on la place de le faire ?
- A le sentiment de ne pas retrouver la DTI dans le document.
- Le Président** précise que la DTI continuera d'assurer pleinement son rôle dans l'établissement de la stratégie de la DSNA. Il ajoute qu'il n'est pas prévu de relocaliser quelque service que ce soit.
- M. Planchon** fait remarquer que ce projet de réorganisation impacte moins la DTI que la DO car son organisation interne est structurée en domaines correspondant au cycle de vie des systèmes.
- Note qu'un certain nombre de réunions de direction à la DTI se tiennent aujourd'hui sur les aspects nationaux et internationaux et que les réflexions ne peuvent souvent se poursuivre faute d'avis de la DO ou de SDPS, non présentes. Le CODIR « Systèmes » qui verra la participation des nouvelles sous-directions, contribuera à rendre plus cohérente la stratégie de la DSNA.
- USAC-CGT** souligne le besoin de bien expliquer les raisons justifiant ces réorganisations aux représentants des personnels et aux personnels directement concernés. Ce n'est pas vraiment le cas pour le moment. Les difficultés soulevées sont réelles. La CGT a des doutes sérieux sur l'impact des solutions proposées, avec en plus le risque de ne plus comprendre qui est responsable de quoi. Se pose aussi la question des relations avec la DTI, du maintien d'un CTP DO : quelles sont les vraies motivations de cette réorganisation ? La CGT ne voudrait pas que ce dossier soit une façon déguisée de mettre en place la RGPP, et non une véritable volonté d'améliorer le fonctionnement des services. Elle demande un engagement de la DSNA de ne pas chercher à réduire le nombre de postes et de ne pas imposer une mobilité forcée des agents.
- Précise que se tient actuellement une assemblée générale des personnels de la DO, fortement suivie. Les agents potentiellement concernés ressentent un grand flou vis-à-vis du projet, avec de vraies interrogations sur l'avenir de leur service. Il est donc impératif de travailler sur la concertation au niveau national et au niveau local. Une conclusion du dossier pour septembre lui semble peu réaliste.
- SPAC-CFDT** partage globalement la même analyse. Les personnels s'inquiètent logiquement de toute restructuration. Il est indispensable d'aller à leur rencontre. Une décision de ce dossier en septembre lui paraît aussi prématurée. Il demande que cette réorganisation soit avant tout expliquée et bien comprise pour que les personnels n'aient pas le sentiment qu'elle ne servira à rien.
- Dit que des questions se posent dans l'organisation même, puisqu'un agent peut avoir à la fois des liens fonctionnels et hiérarchiques. Qu'est-il prévu en termes de fonctionnement et de moyens dans les centres opérationnels ? Les pistes lancées et les faiblesses soulevées sont-elles bien prises en compte ?
- SNNA-FO** se demande s'il ne s'agit pas tout simplement d'une réorganisation « de plus ». Dans le dossier de séance, il est fait mention de cadres expérimentés pour défendre la stratégie internationale de la DSNA, mais de qui s'agit-il ? Puis, il est souhaité un meilleur fonctionnement de la DSNA. Certes, mais il faudra veiller aux impacts sur les personnels, qui ne sont pas forcément demandeurs de voir disparaître l'échelon central de la DO. Aussi, il serait utile de présenter un projet d'organigramme montrant les relations hiérarchiques et fonctionnelles, pour savoir qui fait quoi.

Termine en disant que s'il devait y avoir des restructurations importantes de services, il faudra des garanties pour les personnels de non-obligation de mobilité et un accompagnement social fort.

SNCTA

s'est plaint à plusieurs reprises de certaines inefficacités de l'organisation de la DSNA. Il ne saurait donc s'opposer à une réflexion en vue de son amélioration. Dans ce sens, certaines pistes proposées pour diminuer les redondances lui conviennent. Il souhaite une DSNA forte à l'échelon international et s'attachera pour ce faire à bien regarder l'articulation de cette nouvelle organisation avec les instances internationales, et donc à faire en sorte que les personnes concernées aient les bonnes compétences. Mais, il ne pourra prendre une position qu'après consultation du rapport complet.

Tient également à des garanties d'accompagnement social.

Le Président

assure qu'il n'y a aucune volonté de suppression de postes. L'idée est de mieux s'organiser pour travailler plus efficacement. Ce projet de réorganisation facilite notamment les relations entre l'échelon central et l'opérationnel par une plus grande proximité.

A bien noté des inquiétudes fortes auprès des personnels de l'échelon central de la DO. Est-ce le signe d'un vrai problème de manque d'appartenance à la DSNA ? Bien au contraire, cette nouvelle organisation permettra de renforcer leurs fonctions sous une étiquette claire DSNA.

M. Bruneau

souhaite illustrer les difficultés de l'organisation actuelle par deux exemples. Dans le domaine des procédures de navigation, les responsabilités sont actuellement partagées entre le SIA, la DTI, la DO et l'échelon central de la DSNA. Cette organisation est peu adaptée à la mise en œuvre d'une stratégie cohérente en matière de déploiement de procédures. De même, aujourd'hui, l'environnement est mal perçu vis-à-vis des projets Espaces : intégrer ces deux dimensions permettrait une démarche cohérente à la base.

Estime que passer de trois à deux niveaux pour la DO conforte son rôle de proximité avec les centres. Loin de perdre son échelon central, la DO gagne celui de la DSNA avec qui elle travaillera de manière très étroite.

USAC-CGT

voudrait une confirmation que la réorganisation n'aura pas d'impact sur les activités de la DTI. Elle souhaite que les directeurs de programme puissent toujours faire appel aux personnels de différents centres.

Le Président

confirme. En particulier, pour ce qui est de la mission Europe de la DTI, elle a tout à fait vocation à continuer dans ce qu'elle est. Il propose que le rapport du GT soit envoyé aux membres du CTP DSNA. Par ailleurs, il explique qu'une direction de programme répond à trois principes : le directeur de programme rend compte au DSNA et à un comité directeur *ad hoc*, il travaille dans le cadre d'une organisation collégiale de la DSNA, chaque direction de programme bénéficie d'une organisation *ad hoc*. Cela passe donc par des équipes intégrées.

SNNA-FO

note que cette réorganisation est prévue sans impact pour la DTI. Il attend une réponse à sa question sur les experts internationaux et veut savoir si cette réorganisation est bien prévue à effectif constant.

Rappelle qu'à chaque évolution de la DSNA, les personnels ont toujours été impactés, certains ont dû bouger afin de ne pas perdre des avantages salariaux. Le projet de réorganisation tel que présenté reste assez flou, donnant le sentiment d'une complexification complémentaire et donc d'une moins bonne efficacité.

Le Président

répond qu'il est envisagé de travailler à ETP constants, sous réserve d'une RGPP qui s'appliquera avec ou sans réorganisation. Il assure qu'il n'y aura pas de restructuration de postes induite par cette réorganisation.

USAC-CGT

se satisfait de cette réponse. Le principe même de restructuration n'évoque pas pour la CGT un phénomène de rejet, ni d'acceptation. Mais des doutes bien légitimes existent sur la base du projet présenté et une communication appropriée de la DSNA sur ces aspects lui semble nécessaire. Elle demande au Président de ne pas prendre de décision hâtive pendant l'été.

Le Président

confirme qu'aucun texte définitif ne saurait être soumis aux personnels en septembre. Il demande que le rapport du GT soit diffusé aux membres du CTP DSNA et propose de tenir une réunion avec les organisations syndicales en septembre pour acter les orientations générales qui permettront de mener, en concertation avec les personnels et leurs représentants, les études détaillées d'organisation.

Point 10 : Questions diverses

Le Président invite les organisations syndicales à présenter leurs questions diverses.

DEMANDE DE CREATION D'UN GT SUR LA MOBILITE

SNCTA rappelle que ce point avait été prévu d'être traité lors de la réunion sur les détachés en SNA. Mais cela n'a pu être fait, faute de temps. Le SNCTA demande la création d'un GT ou des réunions spécifiques sur cette question de la mobilité.

M. Gély reconnaît que ce sujet ait été peu abordé ce jour-là, mais estime qu'il fait partie de la réflexion globale sur la gestion des ressources humaines, en particulier concernant la répartition SNA/CRNA.

USAC-CGT regrette qu'après avoir prévu une réunion sur deux journées complètes, cela ait été ramené à une seule demi-journée de réunion. Il assure pourtant qu'il était bien convenu de revoir les ouvertures de poste du deuxième semestre de 2011 pour revoir la répartition des sorties ENAC et des AVE sur les postes attractifs.

SNCTA ajoute que la question des détachés étant loin d'être réglée, le SNCTA demande que les deux sujets soient déconnectés de manière à ce qu'il leur soit consacré le temps nécessaire.

Le Président ne comprend pas en quoi consisterait le mandat de ce GT.

SNCTA entend discuter de la mobilité elle-même, des moyens de maintenir et d'améliorer cette mobilité, notamment en termes d'AVE et de sorties ENAC.

UNSA fait remarquer que dans la mesure où l'on s'oriente vers des fermetures d'organisme, la mobilité va de facto se réduire.

Le Président conclut que la réunion du 6 mai n'a pas pu traiter valablement la question de la mobilité faute de débat suffisant. Il demande à SDRH de tenir une nouvelle réunion à la rentrée, qui ne traiterait que de ce sujet spécifique. Il redit que la mobilité est un principe d'organisation en vigueur à la DSNA depuis longtemps. C'est une aspiration légitime des agents, mais il ne s'agit pas comme évoqué par certains d'un droit réglementaire.

SNCTA dit être d'accord d'un point de vue juridique, mais l'idée de la réunion est bien de faire en sorte de maintenir la mobilité.

LANCEMENT DU PROJET DE LA SALLE IFR DE LILLE ; PLAN D'ACTION DE REMISE A NIVEAU DU CENTRE DE MELUN

M. Bruneau indique avoir apporté des réponses au dernier CTP DO. S'agissant de la salle IFR de Lille, elle fait l'objet d'un accord de principe. Cela nécessite un programme qui prenne en compte les aspects espaces court, moyen et long terme, l'étude d'un dimensionnement de position, la problématique armement, les conséquences en termes de ressources humaines, les aspects financiers, calendaires, techniques.

SNCTA explique que la réponse ne lui suffit pas parce qu'elle sous-entend que le projet de réalisation de la salle IFR de Lille est lié aux travaux sur la réorganisation des basses couches. Or, cette nouvelle salle est une vraie nécessité. La lier ainsi à la réorganisation de l'ouest parisien prendra beaucoup trop de temps. La montée en effectif correspondante notamment doit intervenir au plus tard au GS 32 heures de décembre.

M. Bruneau assure ne pas avoir conditionné le lancement de ce programme à l'aboutissement de la réflexion sur la stratégie des basses couches. Il n'est pas opposé à organiser une réunion de lancement avec l'encadrement du SNA.N à la rentrée. La réflexion ne doit simplement pas s'arrêter aux besoins à court terme.

- Le Président** demande une réponse sur le plan d'action de remise à niveau du centre de Melun.
- M. Bruneau** dit avoir refusé de bâtir un plan d'action au motif que les remontées portent sur différents volets : l'avenir de Melun, des projets espaces associés à l'extension du SIV, un volet plus logistique dû aux pannes récurrentes en matière de climatisation et d'ascenseur, un volet lié à l'évolution du BO et à la problématique des chefs de tour, un aspect technique avec la chaîne radiotéléphone. Il faut simplement s'assurer que ces besoins sont bien pris en compte dans les instances et programmes qui conviennent.
- Ajoute que sur l'aspect logistique, le SNA.N lui a confirmé que les travaux sur la climatisation pourraient aboutir d'ici la fin de l'année, le problème lié à l'ascenseur pouvant être traité localement. Concernant les chaînes radiotéléphone, il s'agit de garantir un minimum de cohérence et d'harmonisation pour l'ensemble des organismes d'approche ou de contrôle d'aérodrome.
- SNCTA** se dit *a minima* satisfait de cette prise de conscience. Aujourd'hui, le problème d'environnement de travail est réel. Multiplier les pansements sur une jambe de bois ne résoudra rien.
- M. Bruneau** fait état de solutions apportées récemment et qui pourront être apportées rapidement.
- SPAC-CFDT** estime que la spécificité du centre de Melun est du SIV avec radar : il est urgent de mettre en place une chaîne radiotéléphone. Actuellement, les personnels travaillent dans un espace inapproprié : ils font du contrôle radar dans une vigie.
- Le Président** prend note des interrogations.

DEMANDE D'INFORMATION SUR LES OBJECTIFS DE PERFORMANCE

- Le Président** indique que l'objectif validé et transmis à la Commission européenne est un retard ATFCM de 0,5' par vol pour le FABEC à l'horizon 2014. Il conviendra d'avoir une discussion avec l'ensemble des centres en-route du FABEC pour déterminer comment décliner cet objectif ambitieux. Il souhaite en effet qu'on ne se limite pas à une réflexion au niveau national.
- SNCTA** comprend qu'il y a peu de chances que cet objectif FABEC évolue d'ici quatre ans. Or, il a été dit en CTP DGAC que les États allaient travailler auprès de la Commission pour qu'ils soient revus. Il reste à espérer que les États arrivent à s'organiser !
- Le Président** explique que le FABEC a adopté des objectifs de performance chiffrés sur la capacité et l'intention des États n'est pas de remettre en cause cet objectif de retard ATFCM. Si la Commission européenne considère ce dernier incohérent face à l'objectif communautaire, il lui reviendra d'en apprécier l'impact.
- USAC-CGT** rappelle avoir déjà signifié que l'objectif poursuivi n'était pas réaliste. Il est évident qu'il y aura de nouvelles discussions au niveau européen concernant le plan de performance des États. La CGT sera clairement attentive à ce que les positions des États soient bien prises en compte et que la Commission européenne soit obligée d'accepter un compromis. Il s'agira ensuite que le processus de consultation que met en place la Commission européenne, ne reproduise pas les erreurs de la première période de référence, à savoir d'une décision à l'été proposant des choses non réalistes.
- Le Président** dit avoir participé à une réunion de consultation des usagers et des *stakeholders* le 20 mai dernier, assez houleuse, avec des compagnies aériennes très agressives, essentiellement sur l'aspect des coûts. Sur ce point, il a été dit que la France et l'Allemagne se situaient -10% en-dessous des objectifs alors que les autres États y satisfaisaient. Les directeurs généraux de l'aviation civile se sont alors engagés à faire un travail d'explication sur le réseau global du FABEC, basé sur un benchmarking.

DEMANDE D'INFORMATION SUR LE RELEVEMENT D'ALTITUDE D'INTERCEPTION A ROISSY

Le Président évoque la communication de Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, la semaine passée. Il informe que la DGAC proposera, en commission consultative de l'environnement de CDG, de procéder également à la mise en œuvre du dispositif face à l'est de CDG en novembre, sur la base du projet initial de la DGAC. Un avis doit être rendu sur ce point, qui requerra ensuite un avis de l'ACNUSA, à l'issue duquel la ministre se prononcera.

Porte le souhait d'un projet complet à novembre. Le face à l'ouest sera opportun, quoi qu'il en soit, car il correspond aussi à des attentes en matière d'amélioration de la sécurité.

SNCTA formule également le souhait de procéder en novembre à un relèvement symétrique des altitudes d'interception face à l'est comme face à l'ouest car il ne partage pas le point de vue du Président sur la faisabilité du dispositif face à l'ouest sans la mise en œuvre de celui face à l'est.

INTERFACE DOUVRES : IMPACT EN TERMES D'UDS POUR LA DSNA

Le Président pense que ce projet a peu d'impacts en raison d'un trafic modéré. Il ne devrait pas diminuer les UDS de la DSNA alors que la fluidité du trafic en provenance de l'Angleterre vers le FABEC devrait se voir significativement améliorée. Il estime qu'il sera toutefois important, dans le cadre de la stratégie Espaces aériens, de disposer d'éléments d'appréciation et d'utiliser toutes les compétences de SDFI à cet effet.

USAC-CGT en prend note. Elle veut savoir quand les organisations syndicales disposeront d'informations sur la commande des DGAC relative au réseau global du FABEC.

Le Président dit qu'une réunion importante va se tenir au niveau des ANSPs début septembre, à laquelle il participera avec le DO. Il propose que M. Bruneau consulte les organisations syndicales durant l'été sous la forme de modalités de travail souples, sans que de réelles décisions soient prises, mais de manière à dégager des thèmes dès la rentrée.

M. Bruneau approuve la tenue d'un comité restreint informel.

EFFECTIFS IEISSA EN NOUVELLE-CALÉDONIE ET EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le Président fait part de demandes très concrètes et invite M. Gély à répondre.

M. Gély évoque la problématique de la mixité entre les personnels de corps d'État et les personnels territoriaux.

Concernant la Polynésie. Le besoin évoqué par le service en effectifs de la division technique concerne en premier lieu la conservation de compétences sur un certain nombre de programmes techniques malgré le départ des personnels concernés. Deux prolongations de séjour seront donc accordées pour satisfaire ce besoin.

Regroupe les deux questions sur les demandes de poste DO/QST et PIE en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, dans la mesure où elles soulèvent des questions d'équilibres entre les missions des territoires et de l'État, et en conséquence entre les corps territoriaux et les corps d'État dans ces services. La réponse en matière de ressources humaines ne peut que suivre celle relative aux responsabilités des missions. Quant à la Guyane, un poste est proposé au volontariat à la promotion IEISSA sortante. Les personnels techniques sont assez stables à Saint-Pierre-et-Miquelon : le moment venu, il sera étudié un éventuel remplacement.

- USAC-CGT** prend le cas de la Polynésie française. Prolonger deux séjours va permettre d'améliorer la transition. Ce point était inscrit au CTP DGAC et le DGAC a estimé qu'il pouvait être traité au niveau inférieur. Localement, les demandes sont connues depuis des années, un courrier a même été transmis au DGAC le 10 mai 2011. Les organisations syndicales locales réclament un chiffre d'effectif supérieur à ce que reconnaît le directeur du SEAC/PF qui lui-même reconnaît déjà la nécessité d'augmenter l'effectif de référence d'au moins de 2 IESSA. Elle demande donc de reconnaître ce BO et d'ouvrir les AVE correspondants.
- Ne comprend pas la référence à la territorialité s'agissant de la Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, les ESARR5 ne sont pas appliqués dans ces services. L'objectif est de les appliquer début 2012. En conséquence, il est demandé la création d'un poste État qui aurait la fonction de responsable DO/QST/Formation pour l'ensemble de ces trois services. Les services locaux approuvent cette demande. Elle note des départs en retraites à la maintenance régionale en Nouvelle-Calédonie. Un IESSA territorial est en cours de formation à l'ENAC mais ceci est complètement indépendant de la fonction DO/QST/Formation qui relève d'une tâche nationale.
- UNSA** dit qu'en Polynésie française, des missions « Navigation aérienne » sont confiées au Territoire, en particulier des missions de maintenance de certaines radiobalises. Sauf qu'il y manque la compétence. Or, le Territoire demande à Papeete de gérer ces balises. Comment est-ce possible ?
- Le Président** entend bien, mais ne peut se permettre d'en décider en CTP DSNA. Les directeurs en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ont aussi leurs propres stratégies de service.
- UNSA** dit que plus généralement, se pose la question des effectifs en outre-mer avec de plus en plus de missions dévolues aux services techniques. Même si parfois ces missions sont données au Territoire, ce dernier continue à utiliser des moyens de l'État pour les réaliser, d'où ces problèmes. Il souhaiterait que soit menée une réflexion sur les missions des services techniques en outre-mer.
- Le Président** en prend note.

NANTES ATLANTIQUE ET NDDL

- USAC-CGT** demande que la DSNA établisse un plan de recrutement d'ici fin 2011 pour satisfaire à la fois les départs d'ICNA à la retraite de Nantes (21 d'ici 2018) et préparer la mise en œuvre du nouveau terrain de Notre-Dame des Landes (NDDL). Ce plan doit aussi prendre en compte les effectifs des services techniques.
- M. Bruneau** répond avoir travaillé à l'organisation et aux effectifs des services de maintenance, tant côté Rennes que Nantes. Les BO de chacune de ces deux maintenances devront être revus. Sur la partie exploitation, les durées de formation, les besoins de stages de transformation, la problématique spécifique des départs en retraite assez conséquents ont été étudiés. Tout cela doit à présent mener à la consolidation d'un rétroplanning pour être prêt à l'échéance d'octobre 2017.
- M. Gély** confirme le nombre des départs en retraite des effectifs de contrôle de Nantes d'ici 2019. Son avis demeure cependant constant sur les plans d'affectation, qui ne sont pas un outil efficace dans ce cas de figure où les aléas peuvent être importants. En revanche, il est préconise un lissage par anticipation des départs en retraite, qui vise à aborder la période de formation pour NDDL avec l'essentiel des agents affectés. Il abordera le GS « 32 heures » dans cet esprit.
- USAC-CGT** approuve l'effet de lissage. Mais, cela doit également prendre en compte un sureffectif pour avoir le personnel suffisant hors salle et en salle pour la mise en œuvre de NDDL.
- Dit que Vinci a gagné la concession et l'exploitation du nouveau terrain et s'apprêterait à faire un aéroport *low cost*, moins capacitif que le terrain de Nantes

Atlantique. Or, l'État a probablement formulé un objectif sur le développement du Grand ouest. La DSNA en a-t-elle connaissance ? Quels sont les moyens d'action de la DSNA si Vinci partait sur un aéroport moins capacitif ?

Le Président répond que la DSNA gèrera le trafic aérien avec les infrastructures qui lui seront confiées. Elle a eu l'occasion de s'exprimer dans le cadre des appels d'offres, et l'État a choisi un concessionnaire. Cet aéroport disposera de deux pistes non parallèles ; des contraintes environnementales ont dû être prises en compte. La DSNA n'a pas ménagé ses efforts pour limiter l'impact des choix pris en termes d'infrastructure sur les aspects de circulation aérienne.

USAC-CGT retient que la DSNA n'est pas en mesure de donner des réponses sur les objectifs de l'État sur le développement de l'ouest en règle générale.

Le Président ne pense pas que la question se pose en ces termes. L'objectif de l'État est de construire un nouvel aéroport à NDDL en considérant qu'il fallait fermer Nantes Atlantique en raison du survol de la ville. Ensuite, les objectifs économiques de l'aéroport relèvent du concessionnaire.

USAC-CGT conclut que Vinci construit le minimum et tout ce qui permettra d'améliorer la capacité vis-à-vis du développement économique sera fonction de la somme que les entreprises qui voudront venir sur la plate-forme, apporteront pour construire les taxiways.

Le Président n'en est pas certain. Il pense que le concessionnaire saura comprendre que s'il veut une croissance soutenue du trafic, il faut créer des taxiways.

USAC-CGT précise qu'en tant que concessionnaire des aéroports d'Ancenis et de Saint-Nazaire, Vinci aurait des visions de gestion des trois plateformes en les spécialisant. Une telle approche serait ingérable au niveau de la circulation aérienne.

Le Président n'a pas connaissance de tels échos.

SPAC-CFDT s'étonne de ne pas entendre parler de Rennes. Il renouvelle sa demande d'impliquer les personnels de Rennes dans le projet de NDDL, notamment en ce qui concerne la création des espaces et des procédures.

Le Président assure que Rennes dans son ensemble sera impliqué dans le projet. Il demande à la DO de faire des recommandations au chef du SNA/O dans ce sens.

MODALITES D'ATTRIBUTION DES EFFECTIFS ICNA EN CRNA ET EN SNA

USAC-CGT déplore que la réunion prévue sur le sujet par SDRH ne se soit jamais tenue. Or, elle aurait dû se tenir avant le GS 32 heures de janvier !

Le Président demande à SDRH de fixer rapidement une date.

QUESTIONNAIRE EUROCONTROL SUR LA CULTURE DE LA SECURITE A LA DSNA

M. Dubois informe que le questionnaire a été diffusé, accompagné d'un plan de communication pour en expliquer les objectifs et inciter les personnels à y répondre. Se sont tenus en juin des ateliers qui visaient à discuter de ce qui ressortait des questionnaires pour s'assurer d'une cohérence opérationnelle et technique des réponses faites, avant de commencer l'élaboration du rapport et des conclusions à en tirer, ainsi que des pistes à suivre.

Fait état d'un taux de réponse d'environ 20 %. C'est un peu décevant dans la mesure où l'on pouvait imaginer que sur un tel sujet, la mobilisation soit plus forte et l'intérêt plus marqué. Mais, en utilisant la méthode Eurocontrol, pas totalement adaptée à l'organisation de la DSNA, il était prévisible de rencontrer quelques difficultés, d'autant que le calendrier prévu était relativement strict, alors qu'il y avait d'autres échéances au sein de la DSNA, susceptibles de mobiliser les

personnes. Toutes proportions gardées, ces résultats au final sont acceptables et constituent l'échantillon le plus important qu'Eurocontrol n'ait jamais eu à traiter.

Dit que les travaux des ateliers sont en cours de dépouillement. Il apparaît un certain nombre d'éléments plutôt positifs en matière de perception de la culture sécurité, pour tout ce qui est travail d'équipe, confiance entre les acteurs, en interne à l'équipe mais aussi entre les différentes populations d'acteurs. Les agents ont le sentiment que leur encadrement se préoccupe de la sécurité et prend en compte ces aspects au niveau qui convient. Il relève un déficit de communication en matière de sécurité pour que les bons messages arrivent au bon moment. La communication est souvent perçue comme un empilement de messages, sans que l'on n'en voie la cohérence et la fin. Ce constat est cohérent avec la perception qu'on pouvait avoir d'un besoin de mieux structurer la communication en matière de gestion de la sécurité.

Dit que les ateliers qui se sont tenus en juin n'ont pas réellement mobilisé sans doute parce que ce mois est traditionnellement très chargé, mais aussi parce que cela se passait en anglais. Il est donc envisagé d'organiser d'autres ateliers à l'automne afin de rentrer davantage dans le fond des sujets. D'ici la fin de l'année, il sera préparé un plan d'action en matière de culture sécurité, qui viserait à traiter l'ensemble des sujets qui ressortiront des enquêtes.

Conclut que dès que les dépouillements seront terminés, les organisations syndicales en seront informées soit dans le cadre d'un prochain comité technique, soit dans le cadre d'une réunion spécifique, d'ici la fin de l'année.

- USAC-CGT** pense que les bilans sur la culture sécurité ne constituent pas l'indice le plus pertinent en la matière comparé à de vrais indicateurs de mesure, mais trouve l'enquête menée positive et souhaiterait que le rapport soit rendu public.
- Le Président** confirme. Le rapport devra proposer un certain nombre de recommandations sur la manière d'améliorer la gestion de la sécurité à la DSNA. Il souhaite que M. Dubois organise une réunion de travail avec les organisations syndicales sur ce point.
- USAC-CGT** demande si le plan d'action évoqué sera soumis à la consultation du comité technique.
- Le Président** préférerait qu'il soit construit ensemble.

MISE EN PLACE D'UN GT TRAITANT DE LA PRISE DE MEDICAMENTS PAR LES PERSONNELS

- Le Président** confirme avoir pris des contacts la veille encore avec le médecin-chef de la DGAC sur ce sujet. Il souhaite lancer un GT commun entre SDRH et le médecin-chef pour traiter ces questions et celles des tests aux opiacés. Le GT abordera également les aspects administratifs liés aux visites médicales. Les travaux devront commencer en septembre.

UTILISATION DE LANGUE FRANÇAISE DANS LES COMMUNICATIONS

- UNSA** regrette que certains documents de travail, voire certaines publications de la DSNA, ne soient pas en français. Il dit que c'est un vrai problème dans la navigation aérienne. Les services de l'État, dûment contactés à ce sujet, se sont montrés plus qu'émus qu'une direction de l'aviation civile n'utilise pas le français dans sa communication interne et externe, et ont invité, dans un premier temps, à mettre ce sujet à l'ordre du jour d'un CTP pour affirmer l'importance qu'a le français sur le territoire national, ainsi que sur la scène internationale. Des circulaires circulent sur ce point, car l'État fait preuve d'une forte volonté d'affirmer le français comme une langue devant prendre toute sa place, y compris au niveau des institutions européennes et donc au sein du FABEC.
- Le Président** pense que la loi doit s'appliquer en matière d'utilisation du français, mais que parfois, on ne prend pas en compte le fait que l'anglais est une langue technique,

parfois codée pour l'opérationnel. Il ne serait pas absurde d'avoir une réflexion au sein du FABEC sur l'utilisation de documents opérationnels en anglais sachant que tout contrôleur de la circulation aérienne est breveté d'un niveau 4 minimum. C'est un vrai débat. Dans les réunions du FABEC, il est normal de travailler en anglais comme langue commune entre les partenaires.

- UNSA** reconnaît des jurisprudences en français, en particulier dans les hôpitaux où il s'est trouvé de mauvaises interprétations sur des appareils de radiologie mal traduits.
- SNNA-FO** propose une réflexion globale sur ce point important.
- Le Président** a bien connaissance d'un débat juridique complexe en la matière et estime avoir donné sa propre position.

REVISION DU CALCUL DES EFFECTIFS POUR LES CENTRES RECEVANT DES AFFECTATIONS EP/SP

- UNSA** demande que les ICNA recrutés au concours EP/SP intègrent les effectifs de l'organisme à leur affectation, après la fin de leur scolarité à l'ENAC. En effet, dans la situation actuelle, ils sont comptés dès leur pré-affectation, ce qui pose de gros problèmes de dimensionnement dans les centres à fort turn-over.
- M. Gély** répond que cette question avait été débattue dans le cadre du GS « 32 heures » : ces agents sont comptés comme des effectifs à venir du centre mais en tout état de cause, pas comme opérationnels.
- SNCTA** ne voudrait pas que cette demande conduise à la conclusion qu'il est problématique de donner la liste des postes d'affectation au moment où ils acceptent le concours. Ceci dit, il se dit gêner quand un centre a un BO de 60 avec 40 contrôleurs qualifiés et 20 contrôleurs à mention d'unité intermédiaire. Une telle situation ne qualifie par ce centre en sous-effectif et pour autant, il ne peut tourner.
- M. Gély** en prend note. Ce qui importe, c'est que l'on affecte des personnels.
- SNCTA** dit ne pas voir le lien avec la politique d'affectation. Il précise que l'effectif opérationnel est important car il détermine si le tour de service sera dégradé ou non. Il ajoute qu'un élève qui dispose d'une mention intermédiaire, ne doit pas voir sa formation rallongée parce qu'il a besoin de renforcer un tour de service au détriment de sa formation pour les mentions complémentaires, ce qui rallonge d'autant son temps de formation.

AVENIR DE METZ-NANCY-LORRAINE ET DE GRENOBLE

- SNNA-FO** souhaite faire la déclaration suivante :
- « Le 22 juin, la DO informait de sa volonté de reclasser les organismes de Metz-Nancy-Lorraine et de Grenoble-Isère en leur retirant le service d'approche. Cette décision a été prise sans concertation et sans aucune étude technique de faisabilité, alors même que toute modification de dispositif doit avoir pour but d'améliorer la sécurité et le service rendu, tout en préservant les intérêts du personnel. FO s'oppose à cette méthode qui, à son sens, n'offre aucune visibilité à moyen et long terme et dénonce l'absence de concertation sur la politique « basses couches » de la DSNA. Dans ce cadre, FO demande la mise en œuvre d'une véritable réflexion sur la stratégie des basses couches, sur les plans technique, opérationnel et social, incluant l'ensemble des organismes A à G et le retrait de la décision de reclassement de MNL et de Grenoble ».*
- Évoque donc un problème de méthode : la réunion sur la politique basses couches a été repoussée maintes fois pour des raisons de calendrier des uns et des autres et une réunion décide de reclasser tel ou tel organisme. Les décisions de l'administration sont prises selon des méthodes totalement inacceptables qui inquiètent forcément les personnels.
- Le Président** demande si cette question a été posée en CTP DO.

- SNNA-FO** répond que cela n'a pas été évoqué. Il dit qu'habituellement, le lancement de ce type d'étude passe par le CTP DSNA qui prend la décision finale ou du moins rend un avis. La méthode utilisée ne lui paraît pas acceptable.
- USAC-CGT** n'est pas surpris d'un désaccord sur le sujet. La position exprimée lors de la réunion du 22 juin crée un sentiment de rejet de la part des personnels des terrains concernés, qui se sentent mis devant le fait du prince. Tant que l'administration sera dans une logique conforme au protocole signé par certains syndicats, mais dénoncé par la majorité d'entre eux, qui consiste à vouloir fermer plus de la moitié des approches ICNA en métropole, l'administration fera face à des positions de blocage. Revenir à une approche conforme au protocole précédant, qui prévoit des études comparatives entre les différents schémas d'organisation, lui semble le seul moyen d'avancer.
- SNCTA** reconnaît avoir signé un protocole où figurait la stratégie d'organisation des basses couches de l'administration avec un volet social. En l'absence de volet social, cette stratégie ne saurait être approuvée.
- Le Président** estime n'avoir jamais été ambigu concernant la stratégie de réorganisation de l'espace inférieur. Il juge pertinent que les terrains qui n'ont pas vocation à devenir des approches centrales, soient intégrés à des approches centrales plus grandes. C'est dans ce cadre qu'une étude des terrains de MNL et de Grenoble peut être menée, sans qu'elle soit formellement actée en CTP.
- Persiste à penser qu'il n'est pas illégitime de la part de la DSNA d'afficher une intention claire sur ce point.
- USAC-CGT** entend faire comprendre que par cette méthode et avec ces objectifs affichés, l'administration n'arrivera à rien.

CAYENNE : BLOC TECHNIQUE ET EFFECTIF DU BRIA

- Le Président** reconnaît une situation délicate liée à des infiltrations d'eau. Le SNIA analyse actuellement l'avis de l'architecte, tout à fait fondé, qui propose des recommandations particulières sur le traitement de surface.
- SNNA-FO** comprend qu'il s'agit d'engager des travaux complémentaires de préservation du socle et de la tour.
- Le Président** parle du socle, mais aussi du traitement de la tour elle-même, très particulier.
- SNNA-FO** s'inquiète du retard supplémentaire que pourraient générer ces travaux.
- Le Président** ne le pense pas.
- SNNA-FO** parle ensuite du sous-effectif important au BRIA de Cayenne, alors qu'il assure des fonctions très particulières. Il devrait être ouvert H24, ce qui n'est pas le cas, loin de là. La partie SAR est alors renvoyée à la tour, elle-même en sous-effectif. La situation est donc très difficile. La tendance est au regroupement de BRIA, mais dans le cas des BRIA d'outre-mer, les situations sont vraiment tendues. Il convient d'anticiper pour restaurer un effectif qui permette un fonctionnement normal de ces organismes.
- M. Gély** estime faire au mieux du possible en la matière, d'autant que les types de recrutements adaptés à cette affectation sont limités.
- SNNA-FO** en convient, mais s'inquiète de la politique de gestion des ressources humaines TSSEAC actuelle. Ces organismes perdront toute crédibilité s'ils sont fermés trois ou quatre jours par semaine. La France se doit d'assurer le service SAR, qui ne doit pas revenir à la tour dont l'effectif est déjà suffisamment dégradé. C'est une question de sécurité.
- Le Président** reconnaît que quand le BRIA de Guyane ferme, il est repris par le BRIA Antilles. Faut-il pour autant arriver à une organisation plus structurelle d'un BRIA Antilles-Guyane ?

- SNNA-FO** dit que son intervention ne visait pas à un regroupement des deux BRIA. Les distances sont trop importantes entre les sites et les missions trop particulières. FO demande que l'on restaure l'effectif de la Guyane pour permettre au BRIA de Cayenne de fonctionner et d'être attentif à celui des Antilles afin que le même genre de situation ne se présente pas.
- SPAC-CFDT** précise les sous-effectifs des trois BRIA : -2 pour Cayenne, -1 pour Fort-de-France et -3 pour Pointe-à-Pitre. Ils ne peuvent donc ouvrir H24.
- Le Président** rappelle que l'effectif de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France doit s'apprécier comme un seul organisme.
- SNNA-FO** constate que cela ne fonctionne pas.

EQUIPEMENT DES ORGANISMES F ET G

- SNNA-FO** signale des retards importants dans la mise en place de l'outil IRMA sur les terrains F et G. Il note qu'Angoulême a vu son équipement ATIS pourtant acté il y a deux ans, partir pour Francazal. C'est inadmissible. Des personnels travaillent dans des conditions difficiles et l'ATIS aurait été un moyen de diminuer leur charge de travail.
- Le Président** dit que l'organisme d'Angoulême connaît des difficultés en termes d'activité commerciale.
- SNNA-FO** assure que la charge de travail n'a pas baissé avec les vols d'entraînement militaires.
- Le Président** parle d'un engagement de la DGAC en faveur de Francazal. Le directeur général a particulièrement agi pour que ce terrain reste ouvert. La DSNA a fait un travail remarquable d'équipement technique dans la perspective éventuelle d'un terrain qui pourrait être tenu par des TSEEAC. La question se pose aujourd'hui de savoir s'il faut conserver une AFIS dans la mesure où Francazal devient un terrain contrôlé.
- SNNA-FO** demande que l'on trouve un ATIS pour Angoulême dès que possible.
- Le Président** a bien compris.
- M. Médioni** informe que ce point a été évoqué en CTP DO. La chef du département 3 a fait une réponse complète. Il ne voit rien à ajouter.

SITUATION DES EFFECTIFS DE L'ENCADREMENT DU SNA CENTRE-EST

- SPAC-CFDT** souhaite faire la déclaration suivante, émanant des personnels de Lyon :
- « Monsieur le Directeur,
 Le SPAC-CFDT vous a alerté à maintes reprises sur les problèmes de fonctionnement et d'effectif rencontrés au sein du SNA Centre-Est. La dernière CAP ayant seulement consisté à un jeu de chaises musicales, de nombreux postes stratégiques demeurent vacants. La demande pour un poste de chargé de mission pour les projets « Nouvelle tour » et « Nouveau bloc technique » que nous vous avons formulée lors de votre venue à Lyon en mars est restée sans réponse. Ce poste est indispensable à la bonne marche de ces projets tant attendus et pourtant si souvent reportés.
 Nous souhaitons également réitérer notre demande pour un poste d'adjoint au service exploitation, dont la nécessité se fait de plus en plus sentir, compte tenu des évolutions futures (infrastructures aéroportuaires, dispositif CA...). Lors de ce CTP DSNA, les personnels du SNA.CE attendent de vous un signe fort et des réponses concrètes à leur demande. »*
- Le Président** reconnaît une situation particulièrement difficile, dans un contexte très douloureux vécu par son encadrement.
- N'apprécie pas la qualification de « jeu de chaises musicales ». En effet, il lui paraît légitime qu'une chef adjointe de SNA ait souhaité candidater au poste de chef SNA. Il rappelle que l'AVE de chef adjoint du SNA a été publié. Pour ce qui

est du remplacement du chef du service Exploitation qui prend sa retraite à la fin de l'année, un recrutement sur AVE pourvoira à son poste. La demande d'un adjoint au chef du service Exploitation reste à l'étude car il s'agit là d'une difficulté inhérente à l'ensemble des SNA en termes de symbiose entre les différentes fonctions d'encadrement. Il fait remarquer qu'un détaché a été récemment nommé pour le projet CDM.

Réfléchit pour prendre en compte le fait que Lyon a une position stratégique dans le cadre du FABEC.

SPAC-CFDT

dit qu'il n'existe pas de solution à très court terme. Une solution à moyen terme serait toutefois souhaitable.

RELEVEMENT DES TRAJECTOIRES EN REGION PARISIENNE

SPAC-CFDT

souhaite faire part de la déclaration suivante :

« Au vu des nombreux éléments justifiant le report de la mise en œuvre du dispositif de relevé de l'altitude de transition en région parisienne (RATP), à savoir le sous-effectif ICNA et charge de formation initiale maximale, le sous-effectif des subdivisions Instruction et Contrôle, le temps de refonte des supports théoriques et de simulation de tous les centres impactés, l'opposition de nombreux acteurs du projet au rallongement des trajectoires, incompatible avec le Grenelle de l'Environnement, car synonyme d'augmentation de consommation de carburant donc d'émission de CO₂, l'avis partiellement favorable de l'ACNUSA (seulement pour les arrivées ODILO face à l'Est), et enfin la mise en œuvre partielle des procédures pour CDG (en face à l'Ouest uniquement) impliquant une nouvelle modification en 2012, le SPAC-CFDT dénonce vivement aussi bien la décision de mise en œuvre du dispositif RATP incomplet que sa date d'application au 17 novembre 2011. Certains médias visiblement bien mieux renseignés que d'autres sur les véritables raisons de cette prise de position irresponsable de l'administration française, n'ont d'ailleurs pas tardé à réagir.

Le SPAC-CFDT rejette la mise en valeur d'arguments fallacieux pour justifier ce gâchis. Utiliser le Grenelle de l'environnement pour faire passer en force un projet anti-environnemental s'appelle de la démagogie. Le SPAC-CFDT n'est pas prêt à cautionner de tels agissements ».

Le Président

demande d'abord à M. Mouysset de faire remonter au sein de ses services que l'acronyme RATP a une autre signification.

Rappelle que Madame la ministre s'est exprimée assez clairement sur les objectifs environnementaux de ce projet dans le cadre du Grenelle, et en particulier pour ce qui concerne les arbitrages. Il ajoute que ce projet a fait l'objet d'un complément d'étude, retardant sa mise en œuvre d'au moins un an par rapport à la mise en œuvre initiale.

Conclut qu'il est davantage dans l'intérêt de la DSNA de mettre désormais en œuvre ce projet, qui a nécessité beaucoup de travail préparatoire de la part de l'ensemble des ICNA, IEISSA, ingénieurs et autres personnels techniciens et ingénieurs de la région parisienne depuis un certain nombre d'années. Il tient d'ailleurs à féliciter tous les agents impliqués dans ce dossier pour les efforts déjà réalisés.

M. Mouysset

précise que les trois organismes de la région parisienne préparent le plan de formation qui sera un préalable à la mise en œuvre, pour former l'ensemble des contrôleurs des trois centres sur ce nouveau dispositif. La formation débutera fin août début septembre et se terminera avec la mise en œuvre du dispositif. Les agents vont pouvoir s'inscrire à un planning géré par chaque organisme.

Reconnait la situation difficile d'Orly en termes d'instruction. Des décisions ont été prises, il y a quelques mois, visant à renforcer la subdivision Instruction : ouverture d'un poste d'assistant de subdivision et un détachement supplémentaire.

SPAC-CFDT

se demande où l'on trouvera les agents pour remplir les plannings. La situation d'Orly est dramatique au niveau de l'effectif ICNA. Il y a dix congés maternité cette année et 35 % de stagiaires.

- Le Président** revient sur la déclaration. Il assure de son soutien dans l'expression des difficultés que rencontre l'organisme d'Orly, mais ne partage pas certains termes. Il attend du SNA.RP qu'il mette tout en œuvre pour passer ce cap de sept jours de formation.
- SPAC-CFDT** rappelle que cette déclaration émane des personnels contrôleurs aériens d'Orly. Lors du CTP local du 8 juin, les personnels déclaraient qu'ils étaient tout à fait volontaires pour s'associer au projet d'amélioration de l'environnement et de maintien de ce qui avait été décidé au moment du Grenelle de l'environnement, mais que pour le moment, ils n'avaient pas les conditions d'effectifs et les ressources nécessaires pour ce faire.
- Le Président** est conscient des difficultés, mais estime le moment opportun de mettre en œuvre ce nouveau dispositif, voulu de surcroît par Madame la ministre.

MISE EN PLACE DU SIF

- SPAC-CFDT** note que les retards de paiement s'accumulent. Les personnels administratifs sont désabusés et inquiets ; ils rencontrent des difficultés d'utilisation de ce nouveau logiciel. Ce projet devait être plus performant. Il ne pourra l'être qu'une fois que les personnels auront maîtrisé son fonctionnement, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Il est dommage que la réduction des effectifs soit intervenue avant la mise en place de ce projet.
- M. Toro** mentionne également des fournisseurs très inquiets. Les dysfonctionnements sont liés à la nouveauté de l'outil. Les choses s'améliorent progressivement : la recette du système devrait être prononcée d'ici quelques semaines. Il rappelle que le SIF concerne l'ensemble des personnels de la DGAC, y compris outre-mer. Des expérimentations de services facturiers sont en cours.
- SNNA-FO** dit que les fournisseurs ne sont pas les seuls à se plaindre. Certains agents attendent de fortes sommes de remboursement, notamment pour des stages de longue durée. Il est inacceptable que des agents aient déboursés 15 000 € depuis novembre 2010 sans avoir été encore remboursés ! Il évoque également des problèmes de régie pas assez abondée pour permettre un remboursement plus rapide les agents.
- M. Toro** reconnaît le cas particulier des régies, qui correspondent à un démembrement de l'agent comptable. La situation a été apurée. Là où il y a du retard, le re-complètement de la régie doit être demandé et diligenté au niveau local. En cas de retard de paiement, il invite les agents à demander des avances.
- SPAC-CFDT** dit qu'on les leur refuse.
- M. Toro** dit qu'il est anormal de refuser les avances, qui correspondent à un droit.
- Le Président** a conscience des difficultés que rencontre le SIF. Des renforts sous forme d'intérimaires ont été décidés pour l'Agence comptable et la DSNA. Il a bon espoir que la situation soit rétablie avant la fin de l'exercice

DETACHEMENT CUTAC DES CDST

- SPAC-CFDT** note que les renouvellements des postes Chefs de salle Technique (CDST) ont bien lieu dans les centres mais que le détachement CUTAC n'est pas acquis, même si l'agent remplit les conditions de grade et d'ancienneté ; que le renouvellement du détachement pour une seconde période de quatre ans n'est pas non plus acquis (dont personne ne connaît les critères de ce renouvellement) ; qu'il faut être dans le détachement CUTAC au moment de la cessation d'activité pour bénéficier du HEA dans le calcul de la pension de retraite. Ces dispositions ne correspondent pas à celles évoquées par M. Charve (SDP) en mai 2008 dans le GT « Réorganisation des supervisions ».

Demande de confirmer les propos de M. Charve et de régulariser les situations des IESSA proches de la retraite afin que ceux-ci puissent prendre leurs dispositions rapidement.

- M. Gély** confirme que les nominations dans les emplois fonctionnels CUTAC sont sous réserve des disponibilités des emplois correspondants. Réunir l'ensemble des conditions n'induit donc pas un droit à nomination dans l'emploi fonctionnel.
- Dit avoir eu l'occasion de clarifier la réglementation sur la surcotisation à de nombreuses reprises : sur les emplois fonctionnels techniques, il n'y a pas de surcotisation possible. Pour pouvoir bénéficier de l'indice correspondant à l'emploi fonctionnel pour le calcul de la pension, il faut être sur l'emploi fonctionnel au moment du départ à la retraite.
- SPAC-SPAC-CFDT** dit que le problème de la surcotisation est récent.
- M. Gély** infirme. La surcotisation n'est pas prévue pour les emplois de direction.
- SNNA-FO** dit que les conditions qui ont été évoquées avec les organisations syndicales à la mise en place de ces emplois fonctionnels ont évolué à la réunion de 2008 où l'administration a informé les organisations syndicales qu'elle mettrait en place de nouvelles règles. Lors de cette même réunion, l'ensemble des organisations syndicales s'était positionné de façon non favorable. L'administration avait dit que ce ne serait qu'une situation transitoire, puisqu'un protocole serait négocié rapidement. Parmi les conditions évoquées au départ de la mise en place des emplois fonctionnels, il avait été clairement annoncé aux organisations syndicales qu'il serait possible de surcotiser sur la base du texte de la Fonction publique territoriale. En cours de route, cela s'est avéré impossible. Fin 2008, ont été rajoutées les conditions pour le maintien après les 4 premières années. Pour les agents qui ont demandé à être détachés sur des emplois fonctionnels avant la note diffusée début 2009, cela n'est pas normal. Les agents ont postulé suite à des conditions qui leur étaient données de façon orale par l'administration. Ces conditions ont changé début 2009 : il serait normal de prendre en compte la situation de ces agents.
- USAC-CGT** explique qu'on a dit aux personnels proches de la retraite qu'ils avaient droit à quatre ans avec possibilité d'un renouvellement pour les quatre années suivantes. Maintenant, on leur dit qu'il ne faut pas être plus de huit ans sur le même poste. Vis-à-vis des agents qui ont postulé avant la note, un tel traitement est inacceptable.
- SPAC-CFDT** ajoute qu'il n'est pas normal que les 60 détachements CUTAC ne soient plus réservés pour les CDST.
- M. Guignier** précise qu'au moment du GT et à la validation de ses conclusions au travers du CTP DSNA, aucun engagement n'a été pris sur une quelconque réservation des postes HEA pour les CDST, ni sur des renouvellements de ces postes une fois qu'ils seraient donnés.
- Le Président** se souvient que ces postes étaient réservés, au début, pour être certain de remplir les engagements du protocole en matière de création de postes CUTAC pour les CDST. Il se rappelle aussi d'une année où il a fallu proposer des arbitrages compliqués sur les différents postes, notamment entre d'une part les postes de CDST et d'autre part, les postes d'encadrement dans les services techniques.
- SPAC-CFDT** veut comprendre par ces propos que les agents qui renouvellent leurs postes de CDST, n'obtiennent pas forcément le détachement CUTAC, même s'ils remplissent les conditions d'ancienneté et d'échelon.
- M. Gély** rappelle que les nominations ou prolongations sont soumises au respect du plafond d'emplois fonctionnels.
- SPAC-CFDT** dit qu'il n'y a donc plus de séparation entre les postes de CDST et les postes d'encadrement comme prévu initialement par le GT protocolaire.
- M. Gély** répète que cela n'a jamais été le cas.

- Le Président** parle de répartition en fonction d'un certain nombre de critères, pour avoir un juste équilibre entre les postes d'encadrement, les postes CDST et une certaine ancienneté. Cette répartition a été faite par SDRH en CAP IESSA.
- M. Gély** confirme qu'à la dernière CAP IESSA, une information sur l'ensemble des IESSA détachés sur les emplois fonctionnels CUTAC et autres a été faite.

SITUATION A POINTE-A-PITRE (SNA.AG)

- SPAC-CFDT** se fait l'écho d'une lettre intersyndicale (CFDT, SNCTA, CGT et CGT-G) adressée la veille au DSNA proposant l'installation d'un groupe électrogène provisoire pour pouvoir procéder aux essais des matériels opérationnels au plus tôt. Les représentants locaux menacent de déposer un préavis de grève en juillet à défaut de réponse dans les sept jours.
- Le Président** apprécie peu ce délai administratif de sept jours. Il souligne qu'il avait lui-même mandaté le SNA.AG pour qu'il rencontre les représentants des personnels et dégager un plan d'action. Or, ces derniers ne se sont pas rendus à cette réunion. Il déplore cette attitude car cette réunion aurait pu éviter un tel courrier.
- Est conscient des difficultés relatives aux travaux du NBT. Il a demandé à la DTI de lui faire un point rapide.
- SNCTA** précise que le délai administratif ne concerne pas une réponse aux questions posées, mais seulement une demande d'entrevue. Il s'interroge sur la représentativité d'un courrier signé uniquement par la CGT-Guyane.
- USAC-CGT** n'est pas certain de l'utilité d'un tel sujet en CTP DSNA. Il assure le SNCTA qu'en cas de signature de préavis, celui-ci serait totalement légal.
- Répond sur le fond. Un retour d'expérience sur les raisons de l'échec de ce dossier est indispensable. L'une de ces raisons a quand même été la décision du DSNA de l'époque de confier à un prestataire extérieur la fourniture de l'énergie pour les installations de contrôle. De telles décisions peuvent paraître intéressantes d'un point de vue économique, mais au final, peuvent entraîner des situations ingérables. Il explique que pour ce qui concerne la fourniture d'énergie, les personnels du site proposent d'étudier des solutions alternatives. Les représentants locaux des syndicats ont plusieurs fois alerté leurs interlocuteurs sur les problématiques de ce chantier mais ils n'ont pas été écoutés.
- SNCTA** rappelle que cette question a déjà été posée en CTP DO. Le SNCTA souhaiterait une réponse de l'administration sur la représentativité du syndicat CGT-G.
- SPAC-CFDT** confirme que si les personnels en sont arrivés là, c'est après avoir épuisé les moyens de communication au niveau local, y compris avec leur chef de SNA.
- Le Président** demande s'ils ont eu connaissance de sa lettre adressée en juin au chef du SNA AG. Il pose une question de forme : doit-il recevoir les représentants locaux des personnels ou peut-il traiter ce dossier avec les bureaux nationaux ? Il ne pourra se rendre à Pointe-à-Pitre dans les sept jours.
- SPAC-CFDT** propose de leur poser la question.
- USAC-CGT** parle de vidéoconférence.
- Le Président** se dit prêt à rencontrer les bureaux nationaux du SNCTA, du SPAC-CFDT et de l'USAC-CGT. Sur le bureau national de la CGT-G, il émet cependant une réserve.
- USAC-CGT** évoque un accord entre la CGT-G sur ce point. L'USAC-CGT s'exprimera en leur nom après coordination avec eux, au niveau national.
- Le Président** veut savoir s'il peut considérer valable une rencontre avec les bureaux nationaux.

CLARIFICATION DE LA SITUATION D'UN AGENT DU BRIA DE POINTE-A-PITRE

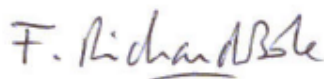
SPAC-CFDT

explique que cette personne, du fait de son inaptitude médicale au travail en opérationnel, n'assure plus ses fonctions au sein du BRIA et occupe d'autres fonctions. Mais officiellement, il est compté dans les effectifs du BRIA, ce qui bloque une ouverture de poste. Par ailleurs, cet agent assure des fonctions qui ne correspondent pas à un poste spécifique. La situation est donc difficile à gérer pour cette personne du fait de la situation bâtarde de son activité au sein de son service.

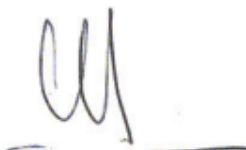
M. Gély

estime que le cas individuel de cet agent doit être traité hors séance. Il précise qu'il n'est pas question de laisser un agent sur un poste s'il ne répond pas aux conditions médicales requises. Il indique que la situation médicale de cette personne était temporaire et n'est devenue définitive que très récemment. Son cas sera traité comme il se doit.

Clôt la séance à 20h10.



Le Secrétaire
François RICHARD-BÔLE



Le Président
Maurice GEORGES



Le Secrétaire-Adjoint
Marie CARIOU